Direction des Études et de la Scolarité

AVIGNON UNIVERSITÉ

DÉLIBÉRATION
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADÉMIQUE D'AVIGNON UNIVERSITÉ
N°CFVU-2026-045

SÉANCE DU 30 AVRIL 2026

POINT 3.3
AVIS SUR LE BILAN FINANCIER DE LA COMMISSION CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC) AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

La Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), en sa séance du 30 avril 2026, sous la présidence de monsieur Bassam Jabaian, Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire d'Avignon Université,

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L.712-6-1-I, L.841-5 et D.841-2 à D.841-11,
Vu la circulaire ministérielle n°2019-029 du 21 mars 2019 relative à la programmation et au suivi des actions financées par la contribution vie étudiante et de campus,
Vu les statuts d'Avignon Université,
Vu les statuts de la commission « Contribution de vie étudiante et de campus » (CVEC) approuvés par le Conseil d'administration d'Avignon Université en sa séance du 21 mai 2019,

Après en avoir délibéré,

Emet un avis favorable sur le bilan financier de la commission « Contribution vie étudiante et de campus » (CVEC) au titre de l'année 2025, tel qu'annexé à la présente délibération .

Vote de la CFVU : favorable à l'unanimité.

Membres composant la commission : 32
Membres présents (12) ou suppléés (14) : 26
Membres absents et non suppléés : 6

Le Président d'Avignon Université
Georges LINARÈS

Signature
le 12/05/2026 15:55:36 +02:00



Direction des études et de la scolarité

Affaire suivie par
Bassam JABAIAN

Téléphone
+33 (0)4 90 16 25 06

Courriel
gestion-cfvu@univ-avignon.fr

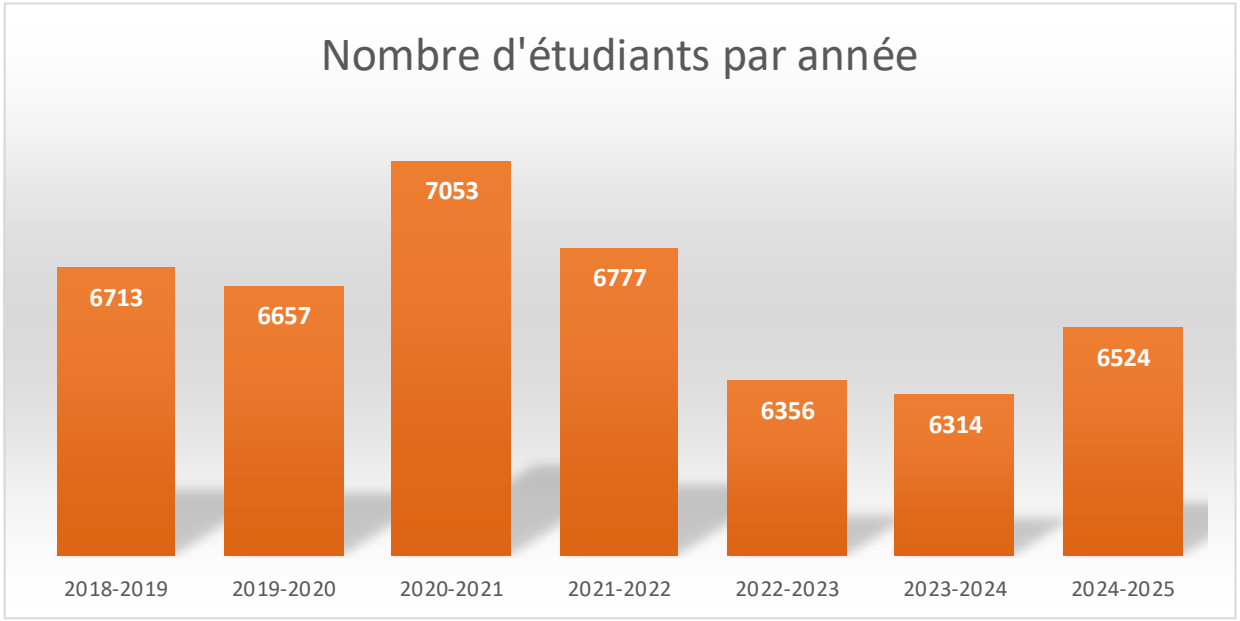
Bilan financier

CVEC 2025

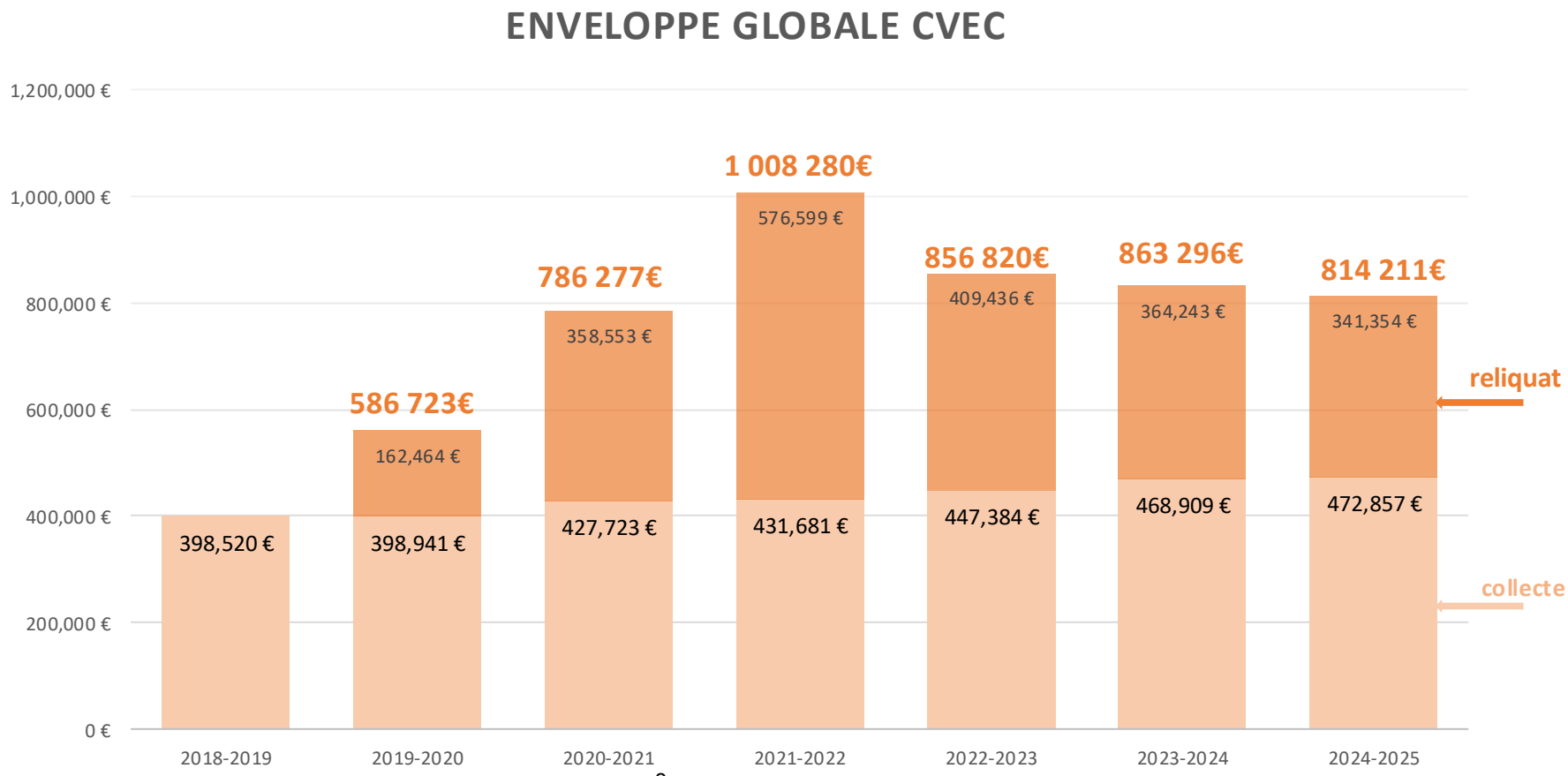
12 mars 2026

AVIGNON UNIVERSITÉ

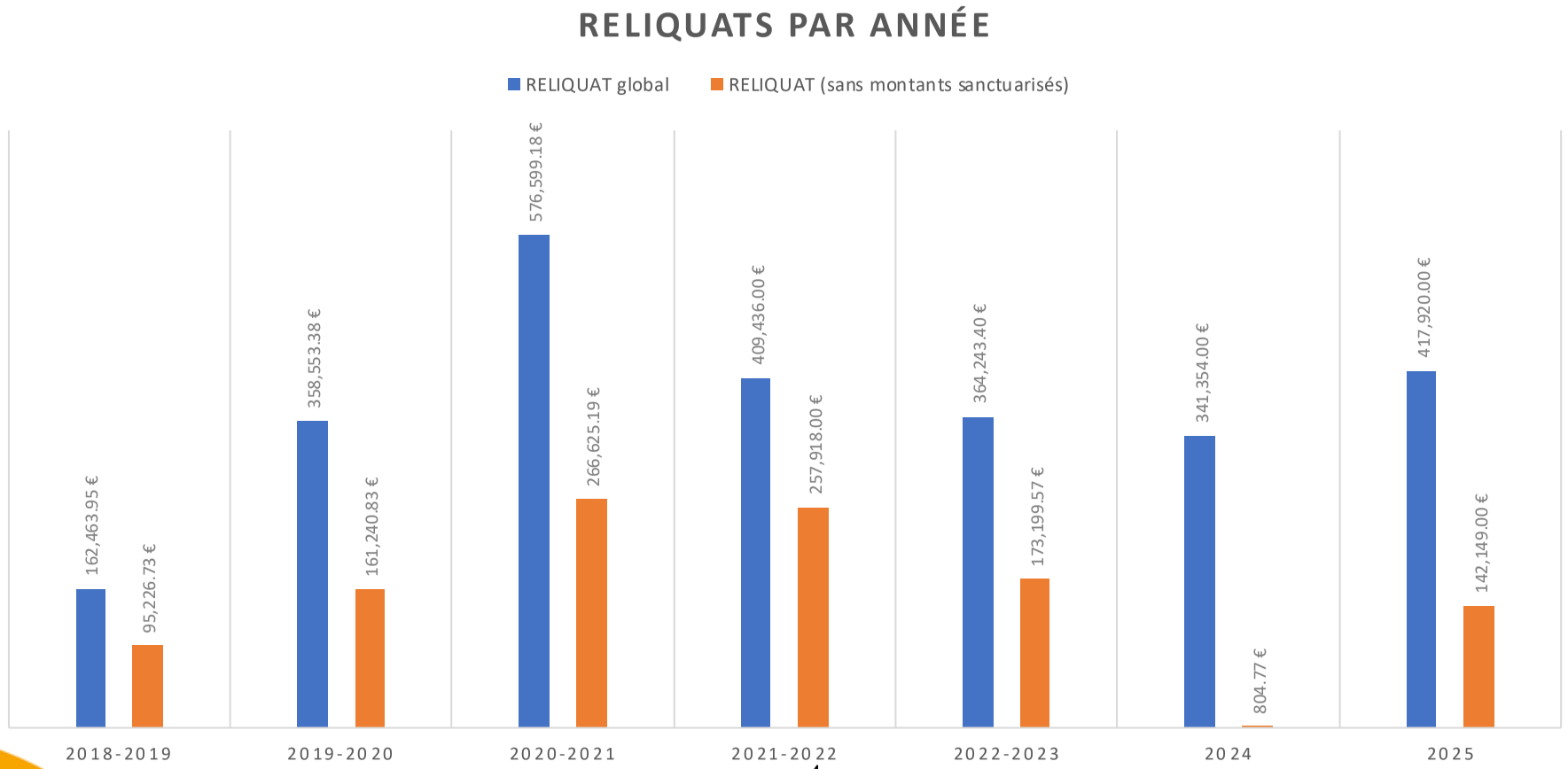
Evolution du nombre d'étudiants depuis 2018



Evolution des recettes depuis 2018



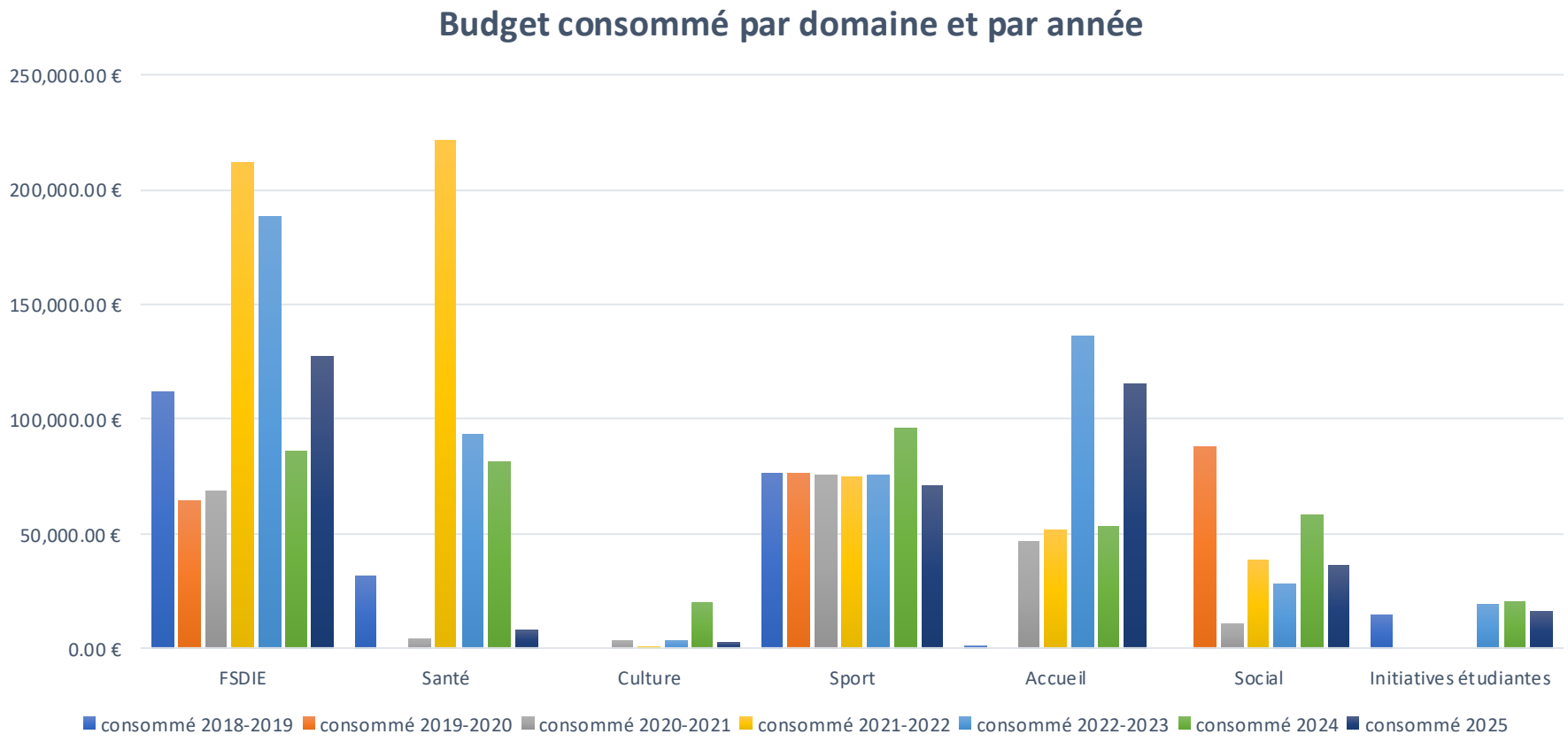
Evolution des reliquats depuis 2018



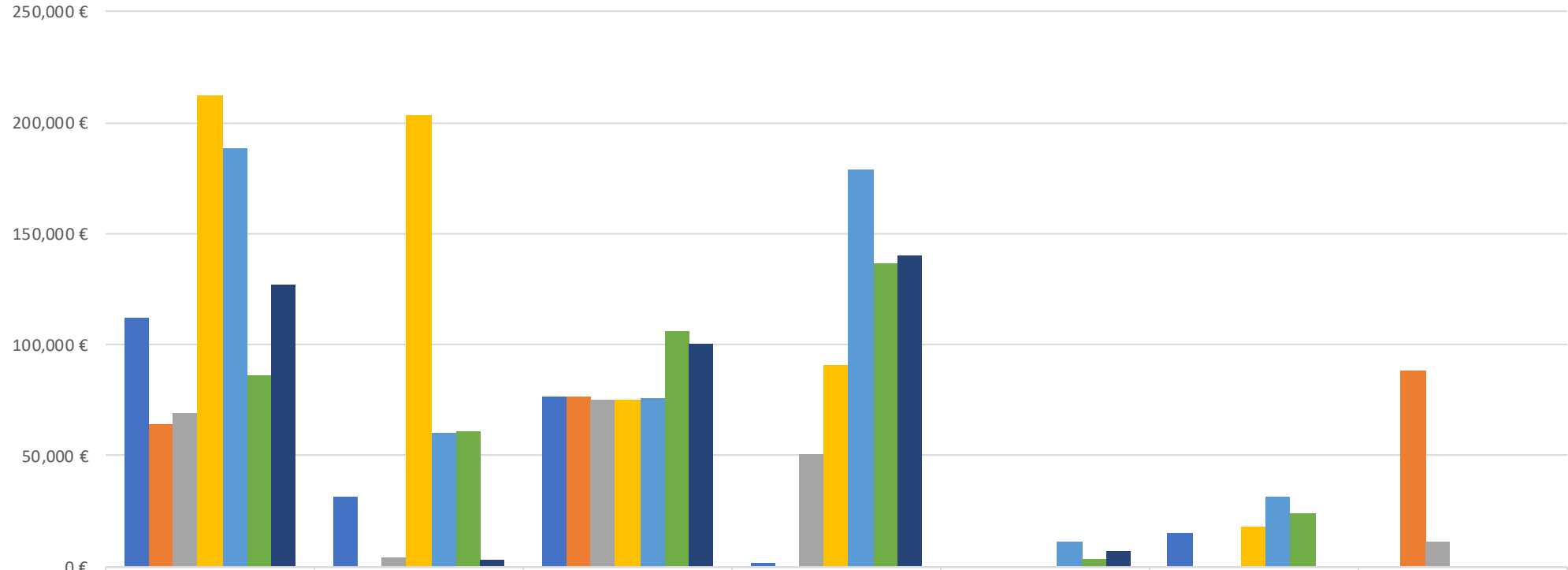
Evolution des dépenses depuis 2018

	DEPENSES CVEC
2018-2019	236 056 €
2019-2020	228 170 €
2020-2021	209 677 €
2021-2022	598 844 €
2022-2023	544 130 €
2024	417 020 €
2025	377 034 €

Evolution des dépenses depuis 2018



Evolution des dépenses par service et par année



	FSDIE	SSE /RH	SUAPS	DCVC	DRI	VPE	Aides excep. Covid
2018-2019	112,097 €	31,376 €	76,344 €	1,239 €	0 €	15,000 €	0 €
2019-2020	64,026 €	0 €	76,344 €	0 €	0 €	0 €	87,800 €
2020-2021	68,614 €	4,254 €	75,250 €	50,360 €	0 €	0 €	11,200 €
2021-2022	212,102 €	203,740 €	74,760 €	90,515 €	0 €	17,728 €	0 €
2022-2023	188,354 €	59,925 €	75,468 €	178,547 €	10,639 €	31,198 €	0 €
2024	86,221 €	60,742 €	105,905 €	136,588 €	3,590 €	23,973 €	0 €
2025	127,192 €	3,037 €	100,402 €	139,605 €	6,798 €	0 €	0 €

Bilan d’utilisation de la CVEC pour 2025

Les recettes 2025

RECETTES 2025			
Enveloppe CVEC 2025	**Fonds de roulement CVEC 24**	**Reliquat 24 fléché FSDIE + Santé**	**Reprogrammation des actions 2023**
472 857 €	150 805 €	111 598 €	78 951 €
814 211 €			

DEPENSES (CP) 2025		
Santé	**FSDIE**	**Projets**
7 793 €	127 192 €	242 049 €
377 034 €		

Nombre d'étudiants :

6524

Montant par étudiant :

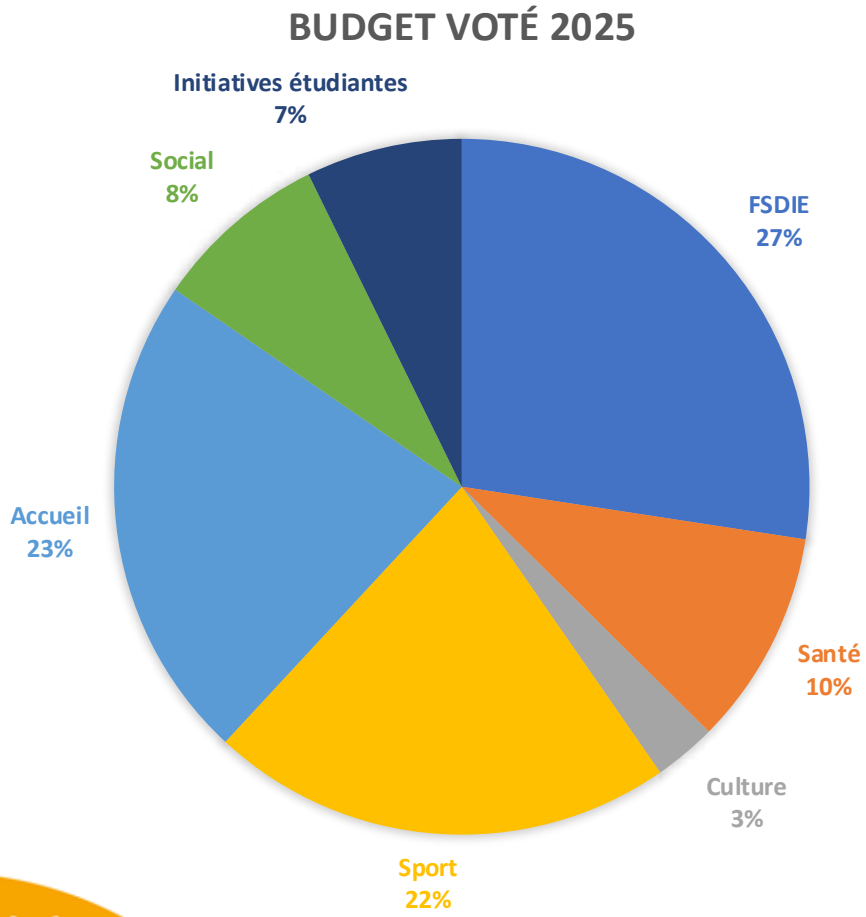
72,47963€

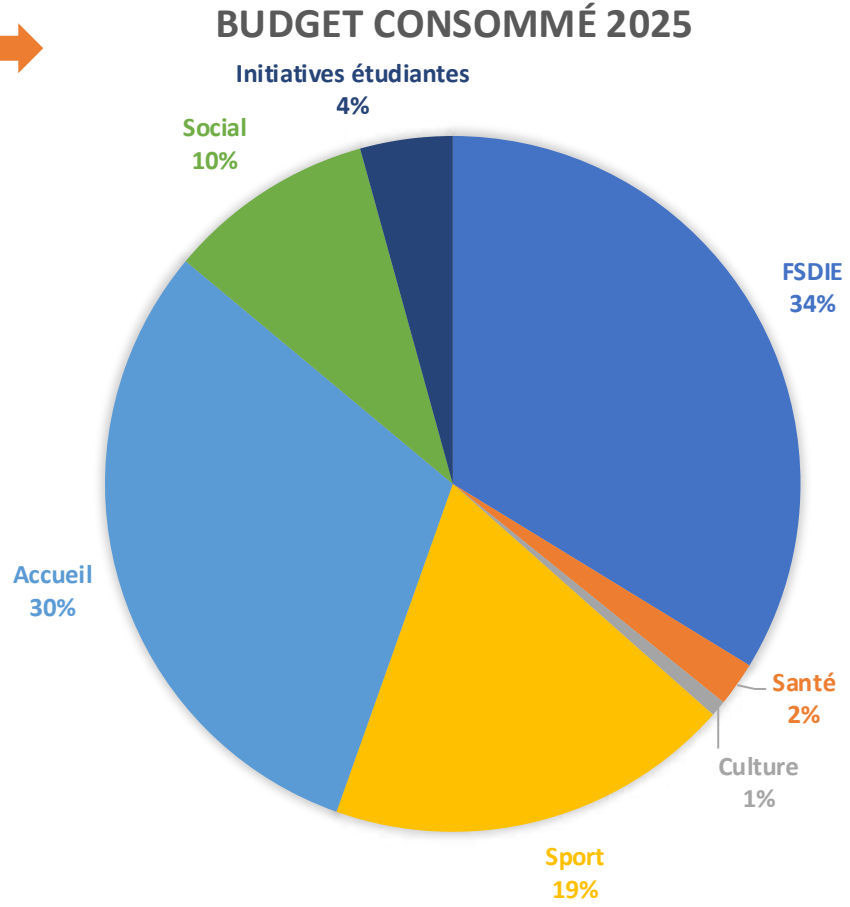
Les dépenses 2025

	Nombre de projets	Budget prévisionnel	Budget consommé	
FSDIE	3	188 944 €	127 192 €	
Santé	4	68 994 €	7 793 €	Rémunération vacataires relais handicap, conseiller BES
Culture	1	20 000 €	2 792 €	Evénements culturels
Sport	1	148 634 €	71 214 €	Aide au développement personnel
Accueil	8	156 313 €	115 475 €	Rentrées+masters, emploi étudiant, Printemps des campus, accueil étud. Internat., appli LivinFrance, SDVE
Social	2	56 148 €	36 371 €	Action sociale, corbeilles solidaires,
Initiatives étudiantes - projets associatifs	5	50 068 €	16 197 €	Vie associative, formation des assos, AVUC, BPE

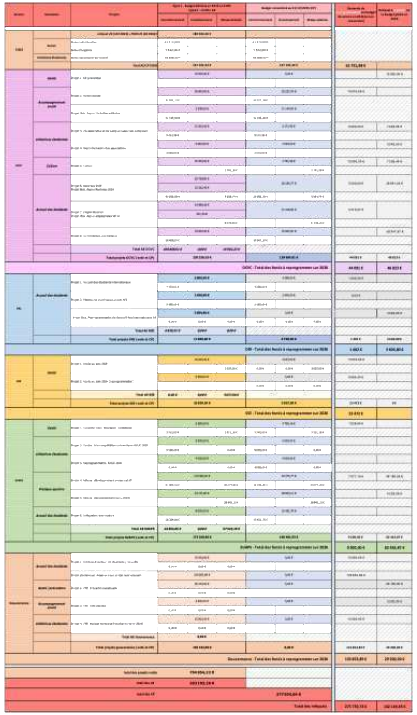
Répartition du FSDIE	
Aides indiv.	41 372 €
Aides urgence	7 532 €
Aides asso	78 288 €

Les dépenses 2025





Détail des dépenses par projet



Les dépenses 2025 : taux d'exécution par service

	Budget voté	AE	CP	consommation AE/CP	conso Voté/CP
FSDIE	220 804,00 €	127 192,32 €	127 192,32 €	**100,00%**	**57,60%**
SSE	26 509,00 €	26 509,00 €	3 037,00 €	**11,46%**	**11,46%**
SUAPS	172 018,80 €	102 384,03 €	100 401,93 €	**98,06%**	**58,37%**
DCVC	230 518,53 €	123 750,84 €	139 604,81 €	**112,81%**	**60,56%**
DRI	11 809,80 €	6 829,01 €	6 798,00 €	**99,55%**	**57,56%**
Gouvernance	165 153,89 €	- €	- €	**0%**	**0,00%**

Détail du reliquat 2025

RELIQUAT 2025	
Reprogrammation	**169 917 €**
FSDIE	61 752 €
Santé	23 472 €
Actions services	84 693 €
Fonds de roulement CVEC	**248 003 €**
Enveloppe CVEC 2025 non consommée pour projets	142 149 €
Réserve pour projet structurant pluriannuel	105 854 €
TOTAL	**417 920 €**

Reprogrammation sur les budgets des services en 2026

Report sur le budget global CVEC en 2026

Budget prévisionnel 2026



Commission CVEC - Budget prévisionnel
2026
provisionnel au 6 mars 2026

Recettes	Montant
Cotisation CVEC 25-26	**468 250 €**
60€/étudiant + part complémentaire 10€ - 46878 étudiants	
dont pour le FSDIE (30% du montant socle de la CVEC)	120 402 €
dont pour la Santé (15% du montant socle de la CVEC)	60 201 €
Reliquat 2025	**417 920 €**
Reprogrammation des montants fléchés	**81 224 €**
FSDIE 2025	61 752 €
Santé 2025	19 472 €
Reprogrammation des actions 2025 en 2026	**84 032 €**
Projets DCVC	44 091 €
Projets DRI	1 402 €
Projets SUAPS	8 200 €
Projets gouvernance	30 339 €
Fonds de roulement CVEC	**240 003 €**
dont enveloppe CVEC 2025 non consommée pour projets	142 149 €
dont réserve pour projet structurant pluriannuel	105 854 €
Montant total des recettes	**886 150 €**

Dépenses TTC	Fonct	Invest	MS	total
Santé				**62 185 €**
SSE - Diversification de l'accès au soin 2026	30 000 €			53 472 €
SSE - Reprogrammation 2025	23 472 €			
SUAPS - santé et bien-être	2 700 €		4 585 €	8 713 €
SUAPS - reprogrammation CBES 2025			1 428 €	
Prévention				**12 728 €**
DCVC - Prévention des risques et lutte contre les VSS	5 000 €		7 728 €	12 728 €
FSDIE				**182 154 €**
FSDIE aides individuelles	5 108 €			
FSDIE aide urgence	45 538 €			
FSDIE projets associatifs	127 508 €			
Accompagnement social				**69 170 €**
DCVC - Action sociale	40 000 €		11 583 €	69 170 €
DCVC - reprogrammation action sociale 2025	16 577 €			
DRI - Logement urgence internationaux	1 000 €			1 000 €
Initiatives étudiantes - projets associatifs				**65 197 €**
DCVC - Vie associative	16 811 €		25 386 €	48 197 €
DCVC - reprogrammation Vie associative (campulse)	6 200 €			15 000 €
VPE - Budget Participatif Etudiant	15 000 €			
Pratique sportive				**77 032 €**
SUAPS - Aide au développement personnel	25 550 €		43 911 €	77 032 €
SUAPS - reprogrammation AEP			7 571 €	
Art et culture				**35 937 €**
DCVC - Culture	2 000 €		23 937 €	35 937 €
DCVC - reprogrammation Culture	10 000 €			
Accueil des étudiants				**167 165 €**
DRI - Plateforme LivinFrance	2 400 €			2 400 €
DCVC - Evènements d'accueil des étudiants	70 000 €		28 144 €	108 658 €
DCVC - reprogrammation accueil des étudiants			9 514 €	
DRI - Accueil des étudiants internationaux	5 300 €		1 005 €	7 707 €
DRI - reprogrammation accueil internat	1 402 €			
SUAPS - Accueil des masters	11 000 €		20 400 €	31 400 €
Gouvernance - SDVE - enquete (reprogrammation)	17 000 €			17 000 €
Projet structurant pluriannuel				**150 000 €**
Montant des dépenses par année				**819 568 €**
reliquat prévisionnel 2026				**66 582 €**

DCVC -Bilan financier de la campagne CVEC 2025

Collecte 2025	**472 857,11 €**
Reliquat 2024	**341 354,28 €**
total	**814 211,39 €**

6524 étudiants / 72,47963€ par étudiant

Service	Domaines	Projets	*ligne 1* - Budget attribué en 2025 en CVEC *ligne 2* - crédits AE			Budget consommé au 31/12/2025 (CP)			Demande de reprogrammation sur budget de service en 2026 (si non consommé)	Reliquat à reporter sur le budget global en 2026
			Fonctionnement	Investissement	Masse salariale	Fonctionnement	Investissement	Masse salariale		
FSDIE		*reliquat 24 (102 004€) + FSDIE 25 (86 940€)*		**188 944,20 €**						
	Social	Aides individuelles	41 372,00 €			41 372,00 €				
		Aides d'urgence	7 532,00 €			7 532,00 €				
	Initiatives étudiantes	Aides aux projets associatifs	78 288,32 €			78 288,32 €				
		Total AE/CP FSDIE		**127 192,32 €**			**127 192,32 €**		**61 751,88 €**	
DCVC	*Santé*	Projet 1. Kit prévention		10 000,00 €			0,00 €			10 000,00 €
	Accompagnement social	Projet 2. Action sociale		50 600,00 €			25 227,04 €		16 576,99 €	
			31 921,12 €			25 227,04 €				
		Projet 2bis. Repro Corbeilles solidaires		2 348,03 €			11 144,00 €			
			11 144,00 €			11 144,00 €				
	Initiatives étudiantes	Projet 3. Vie associative et de campus (asso velo campulse)		21 000,00 €			5 171,92 €		8 200,00 €	7 628,08 €
			5 013,39 €			5 171,92 €				
		Projet 4. Repro formation des associations		5 067,63 €			2 025,00 €			3 042,63 €
			2 055,00 €			2 025,00 €				
	Culture	Projet 5. Culture		20 000,00 €			2 791,56 €		10 000,00 €	7 208,44 €
					2 791,56 €			2 791,56 €		
	Accueil des étudiants	Projet 6. Rentrées 2025		55 759,80 €			26 190,77 €		5 000,00 €	39 891,48 €
		Projet 6bis. Repro Rentrées 2024		15 322,45 €						
			40 256,03 €		5 934,74 €	20 256,03 €		5 934,74 €		
		Projet 7. Emploi étudiant		34 989,08 €			31 106,65 €		4 313,97 €	
		Projet 7bis. Repro emploi/relais VE 24		431,54 €						
					31 106,65 €			31 106,65 €		
		Projet 8. Le Printemps des Campus		15 000,00 €			35 947,87 €			-20 947,87 €
			16 459,07 €			35 947,87 €				
		Total AE DCVC	***106 848,61 €***	***0,00 €***	***39 832,95 €***					
		Total projets DCVC (voté et CP)		**230 518,53 €**			**139 604,81 €**		***44 091 €***	***46 823 €***
									DCVC - Total des fonds à reprogrammer sur 2026	**44 091 €**	**46 823 €**
DRI	*Accueil des étudiants*	Projet 1. Accueil des étudiants internationaux		**5 800,00 €**			4 398,00 €		1 402,00 €	
			4 429,01 €			4 398,00 €				
		Projet 2. Plateforme LivinFrance année 4/5		**2 400,00 €**			2 400,00 €		0,00 €	
			2 400,00 €			2 400,00 €				
		Projet 1bis. Reprogrammation de l'accueil des internataionaux 24		**3 609,80 €**			0,00 €			3 609,80 €
			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
		Total AE DRI	***6 829,01 €***	***0,00 €***	***0,00 €***					
		Total projets DRI (voté et CP)		**11 809,80 €**			**6 798,00 €**		***1 402 €***	***3 609,80 €***
									DRI - Total des fonds à reprogrammer sur 2026	**1 402 €**	**3 609,80 €**
SSE	*Santé*	Projet 1. Accès au soin 2025		16 915,00 €			3 037,00 €		13 878,00 €	
					3 037,00 €	0,00 €	0,00 €	3 037,00 €		
		Projet 2. Accès au soin 2024 (reprogrammation)		9 594,00 €			0,00 €		9 594,00 €	
						0,00 €	0,00 €	0,00 €		
		Total AE SSE	***0,00 €***	***0,00 €***	***3 037,00 €***					
		Total projets SSE (voté et CP)		**26 509,00 €**			**3 037,00 €**		***23 472 €***	***0 €***
									SSE - Total des fonds à reprogrammer sur 2026	**23 472 €**	
SUAPS	*Santé*	Projet 1. Conseiller bien-être/sport / diététicien		6 385,00 €			4 756,16 €		1 628,84 €	
			2 010,00 €		2 511,16 €	2 245,00 €		2 511,16 €		
	Initiatives étudiantes	Projet 2. Soutien à la compétition universitaire AVUC 2025		5 000,00 €			5 000,00 €			
			5 000,00 €		0,00 €	5 000,00 €		0,00 €		
		Projet 3. Reprogrammation AVUC 2024		4 000,00 €			4 000,00 €			
			0,00 €		0,00 €	4 000,00 €		0,00 €		
	Pratique sportive	Projet 4. Aide au développement personnel 25		115 462,00 €			42 270,77 €		7 571,16 €	58 188,28 €
			21 480,16 €		26 074,81 €	16 195,96 €		26 074,81 €		
		Projet 5. Aide au dev personnel (repro 2024)		33 171,80 €			28 943,21 €			4 228,59 €
					28 943,21 €			28 943,21 €		
	Accueil des étudiants	Projet 6. Intégration des masters		8 000,00 €			15 431,79 €			
			16 364,69 €			15 431,79 €				
		Total AE SUAPS	***44 854,85 €***	***0,00 €***	***57 529,18 €***					
		Total projets SUAPS (voté et CP)		**172 018,80 €**			**100 401,93 €**		***9 200,00 €***	***62 416,87 €***
									SUAPS - Total des fonds à reprogrammer sur 2026	**9 200,00 €**	**62 416,87 €**
Gouvernance	*Accueil des étudiants*	Projet 1. Schéma directeur vie étudiante / enquête		15 000,00 €			0,00 €		15 000,00 €	
			0,00 €	0,00 €	0,00 €					
		Projet pluriannuel. Réserve pour projet restructurant		105 853,89 €			0,00 €		105 853,89 €	
	Santé / prévention	Projet 2. VPE Précarité menstruelle		26 100,00 €			0,00 €			26 100,00 €
			0,00 €	0,00 €	0,00 €					
	Accompagnement social	Projet 3. VPE Café des élus		3 200,00 €			0,00 €			3 200,00 €
			0,00 €	0,00 €	0,00 €					
	Initiatives étudiantes	Projet 4. VPE Budget Participatif étudiant (repro 2024)		15 000,00 €			0,00 €		15 000,00 €	
			0,00 €	0,00 €	0,00 €					
		Total AE Gouvernance		**0,00 €**						
		Total projets gouvernance (voté et CP)		**165 153,89 €**			**0,00 €**		***135 853,89 €***	***29 300,00 €***
									Gouvernance - Total des fonds à reprogrammer sur 2026	**135 853,89 €**	**29 300,00 €**
		total des projets votés		**794 954,22 €**						
		total des AE		**386 123,92 €**						
		total des CP					**377 034,06 €**			
									Total des reliquats	**275 770,73 €**	**142 149,43 €**

Bilan synthétique CVEC 2025

RECETTES 2025			
Enveloppe CVEC 2025	Fonds de roulement CVEC 24*	Reliquat FSDIE 24+Santé	Reprogrammation des actions 2023
472 857 €	150 805 €	111 598 €	78 951 €
814 211 €			

DEPENSES (CP) 2025		
Santé	FSDIE	Projets
7 793 €	**127 192 €**	**242 049 €**
377 034 €		

RELIQUAT 2025	
Reprogrammation sur 2025	**169 917 €**
FSDIE	61 752 €
Santé	23 472 €
Actions services	84 693 €
Fonds de roulement CVEC	**248 003 €**
Enveloppe CVEC 2025 non consommée pour projets	142 149 €
Réserve pour projet structurant pluriannuel	105 854 €
TOTAL	**417 920 €**

Commission CVEC - Budget prévisionnel

2026

previsionnel au 13 mars 2026

Recettes	Montant
Collecte CVEC 25-26	**468 230 €**
60€/étudiant + part complémentaire 10€ - 6689 étudiants	
dont pour le FSDIE (30% du montant socle de la CVEC)	120 402 €
dont pour la Santé (15% du montant socle de la CVEC)	60 201 €
Reliquat 2025	**417 920 €**
dont reprogrammation des montants fléchés	**85 224 €**
FSDIE 2025	61 752 €
Santé 2025	23 472 €
dont reprogrammation des actions 2025 en 2026	**84 693 €**
Projets DCVC	44 091 €
Projets DRI	1 402 €
Projets SUAPS	9 200 €
Projets gouvernance	30 000 €
dont projet pluriannuel (projet structurant)	**105 854 €**
Fonds de roulement CVEC	**142 149 €**
Enveloppe CVEC 2025 non consommée pour projets	142 149 €
Montant total des recettes	**886 150 €**

Dépenses TTC	Fonct	Invest	MS	total
Santé				**62 185 €**
SSE - Diversification de l'offre de soin 2026	8 000 €		22 000 €	53 472 €
SSE - Reprogrammation 2025			23 472 €	
SUAPS - santé et bien-être	2 700 €		4 385 €	8 713 €
SUAPS - reprogrammation CBES 2025			1 628 €	
Prévention				**12 728 €**
DCVC - Prévention des risques et lutte contre les VSS	5 000 €		7 728 €	12 728 €
FSDIE				**182 154 €**
FSDIE aides urgences	9 108 €			
FSDIE aides individuelles	45 538 €			
FSDIE projets associatifs	127 508 €			
Accompagnement social				**69 170 €**
DCVC - Action sociale	40 000 €		11 593 €	*68 170 €*
DCVC - reprogrammation action sociale 2025	16 577 €			
DRI - Logement urgence internationaux	1 000 €			*1 000 €*
Initiatives étudiantes - projets associatifs				**63 197 €**
DCVC - Vie associative	16 811 €		23 186 €	*48 197 €*
DCVC - reprogrammation Vie associative (campulse)	8 200 €			
VPE - Budget Participatif Etudiant	15 000 €			*15 000 €*
Pratique sportive				**77 032 €**
SUAPS - Aide au développement personnel	25 550 €		43 911 €	*77 032 €*
SUAPS - reprogrammation ADP			7 571 €	
Art et culture				**35 937 €**
DCVC - Culture	2 000 €		23 937 €	*35 937 €*
DCVC - reprogrammation Culture	10 000 €			
Accueil des étudiants				**167 165 €**
DRI - Plateforme LivinFrance	2 400 €			*2 400 €*
DCVC - Evénements d'accueil des étudiants	70 000 €		29 344 €	*108 658 €*
DCVC - reprogrammation accueil des étudiants			9 314 €	
DRI - Accueil des étudiants internationaux	5 300 €		1 005 €	*7 707 €*
DRI - reprogrammation accueil internat.	1 402 €			
SUAPS - Accueil des masters	11 000 €		20 400 €	*31 400 €*
Gouvernance - SDVE - enquete (reprogrammation)	17 000 €			*17 000 €*
Projet structurant pluriannuel				**150 000 €**
Montant des dépenses par année				**819 568 €**
reliquat prévisionnel 2026				**66 582 €**

SSE	**53 472 €**
SUAPS	**117 145 €**
DCVC	**273 690 €**
DRI	**11 107 €**
VPE/Gouvernance	**32 000 €**
FSDIE	**182 154 €**

669 568 €
819 568 €

Direction
de la Culture
et de la Vie de Campus

AVIGNON
UNIVERSITÉ

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS D'AVIGNON UNIVERSITE

SEANCE DU 12 MARS 2026

Affaire suivie par
Audrey ABONNEN

Téléphone
+33 04 90 16 29 05

Courriel
vpvu@univ-avignon.fr

AVIGNON UNIVERSITE
Campus Hannah Arendt
74 rue Louis Pasteur
84 029 Avignon cedex 1

Tél. +33 (0)4 90 16 25 00
univ-avignon.fr

ORDRE DU JOUR

1) **Informations générales**

2) **Approbation du bilan financier de la campagne 2025 (du 1er janvier au 31 décembre 2025)**

3) **Campagne CVEC 2026**

   Actualisation du budget prévisionnel et état d'avancement des projets

4) **Questions diverses**

COMMISSION CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS
DU 12 MARS 2026 (9h30)
SALLE DU CONSEIL – campus Hannah Arendt

	Nom	Représentants	présents	excusés
Le Président d'Avignon Université	LINARES Georges			✓
Le Vice-Président en charge de la commission de la formation et de la vie universitaire	JABAIAN Bassam			✓
La Vice-Présidente en charge de la vie universitaire	ABONNEN Audrey		✓	
La Vice-Présidente étudiante	PELLAT-FINET Liana		✓	
La Directrice de la Maison de la Culture et de la Vie de Campus ou son représentant	DOUGADOS Myriam		✓	
Le Directeur du SUAPS ou son représentant	MARIZY Éric		✓	
La Directrice du Service de Santé Etudiante	SUSLER Alizée		✓	
Le Chargé de mission au handicap ou son représentant		CARLE Anne-Frédérique		✓
La Directrice de la Direction des Relations Internationales	ARFELLI Françoise		✓	
Le Directeur général du CROUS ou son représentant	BRUANT Marc	ROY Corinne		✓
Étudiants				
Elu CA et représentant d'Inter'Asso	MAXIMIN Mathieu		✓	
Invités				
Le Directeur général des services ou son représentant	BOURDAGEAU Stéphane			✓
L'Agent comptable ou son représentant	GUINTOLI Claude			✓
Le Directeur de la DAF ou son représentant	SOMMAZI Laurence			✓
La Directrice adjointe de la Direction de la Culture et de la Vie de Campus	PIAUMIER Alexandra		✓	
La Gestionnaire administrative de la Direction de la Culture et de la Vie de Campus	DARRICAU Sylvia		✓	
La Gestionnaire administrative du SUAPS	LABBE Stéphanie			✓
La Responsable administrative et financière du SSE	CREVEUIL Stéphanie		✓	

- Membres composant le conseil : 11
- Membres présents ou représentés : 7
- Membres absents et non suppléés : 4

La Vice-Présidente en charge de la Vie Universitaire (VPVU) ouvre la séance à 9h45.

1. Informations générales

- **Élection de la Vice-Présidente Étudiante**

La VPVU informe que Liana PELLAT-FINET a été élue Vice-Présidente Etudiante (VPE) lors du Conseil académique du 10 mars 2026.

- **Campus Zéro Non Recours**

Avignon Université a été désignée lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Campus Zéro Non Recours ». Ce projet expérimental, mené conjointement par la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) et la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP), implique huit universités en France. Il vise à réduire le non-recours des étudiants à leurs droits, quels qu'ils soient. En tant que lauréate, Avignon Université a obtenu un financement de 50 000 € par an sur deux ans, permettant le recrutement d'un coordinateur de projet. La Direction de la culture et de la vie de campus (DCVC) travaille également au recrutement d'une conseillère en économie sociale familiale (CESF) dans le cadre de ce projet.

Une partie du budget est allouée au développement d'un outil numérique, tandis qu'une autre finance une enquête sur le profil des étudiants en situation de non-recours. Ce projet s'articule autour de trois axes :

1. Le recensement des étudiants et la définition de leur profil, grâce à une enquête sociologique menée avec le Master Politiques sociales.
2. Le développement d'actions « d'aller vers », avec une attention particulière portée au recrutement de la CESF.
3. Le développement d'un outil numérique visant à faciliter le calcul du reste à vivre des étudiants, afin de les aider à se situer parmi les offres d'aides disponibles, notamment pour celles et ceux en situation de précarité. L'objectif est de favoriser une mise en relation simplifiée avec les personnes et services susceptibles de les accompagner. La DCVC est soutenue dans cette démarche par le Vice-Président en charge du numérique et la Direction des systèmes d'information (DOSI).

Ce dispositif s'inscrit dans une démarche de communauté apprenante, initiée par la DGESIP et la DIPLP. Il intègre les universités et les commissaires à la lutte contre la pauvreté des territoires lauréats, afin de partager les expériences, les échecs et les réussites. L'objectif est de permettre la duplication de ces dispositifs au niveau national dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), tout en identifiant les freins et les points bloquants pour une action ministérielle adaptée.

- **SSE**

Alizée SUSLER informe qu'Anne-Frédérique CARLE est actuellement en arrêt maladie et qu'elle sera représentée par Stéphanie CREVEUIL pour le Relais Handicap.

La VPVU sollicite les membres de la commission CVEC pour savoir si d'autres informations générales doivent être ajoutées.

- **Étudiants internationaux extra-communautaires**

Françoise ARFELLI signale qu'à compter du 1er juillet, les APL de la Caisse d'allocations familiales (CAF) seront supprimées pour les étudiants extra-communautaires, y compris ceux déjà résidents sur le territoire et bénéficiaires de la CAF. Cette information a été transmise à la DCVC et à la Direction de la scolarité afin d'informer les étudiants concernés. Selon elle, cette situation, qualifiée de dramatique, risque d'accroître les demandes d'aides sociales et d'urgence. Parallèlement, le repas à 1 € au CROUS sera étendu à tous les étudiants, mais cette mesure ne suffira pas, les étudiants bénéficiaires du circuit social en profitant déjà.

La VPVU acquiesce et précise que l'offre du repas à 1 € pour tous les étudiants sera déployée à partir du mois de mai. Cette mesure, bien que sujette à débat, devra être accompagnée par les universités. Ces dernières ont été officiellement sollicitées par Bénédicte Durand, Présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS), pour participer à sa mise en œuvre. Des réflexions devront être engagées concernant la pause méridienne et l'aménagement des rythmes étudiants. La question d'un partenariat renforcé avec le CROUS pour l'offre et la gestion de la demande se posera également.

Françoise ARFELLI précise, à titre informatif, que les étudiants internationaux ne bénéficient jamais des logements CROUS, à l'exception de certains étudiants en master, sur demande. Ce point avait été évoqué lors d'une rencontre avec Marc BRUANT et Raphaël DOTTORI, qui avaient suggéré la possibilité d'attribuer quelques logements CROUS à des étudiants en licence.

La VPVU indique que cette question pourra être étudiée dans le cadre du schéma directeur de la vie étudiante et qu'il conviendra d'inviter Françoise ARFELLI aux réunions traitant des questions de logement et de transport.

Françoise ARFELLI estime que sa présence sur ces sujets est positive, mais elle considère que la demande est vaine. En effet, elle signe chaque année une convention avec le CROUS pour les étudiants en échange international, et le nombre de places disponibles est déjà insuffisant pour ces étudiants. Il est donc peu probable que des logements soient attribués aux autres étudiants internationaux.

Éric MARIZY interroge sur l'effectif des étudiants extra-communautaires.

Françoise ARFELLI répond qu'il est d'environ 350.

Éric MARIZY réagit en soulignant que la suppression de ces allocations logement de la CAF représente une somme considérable, impossible à compenser autrement.

La VPVU confirme qu'au regard du parc immobilier du CROUS, cela ne sera pas possible.

Françoise ARFELLI ajoute que la Direction des relations internationales (DRI) a déjà négocié des accords avec la résidence CROUS des Cordeliers pour obtenir des tarifs réduits, mais ceux-ci restent élevés. Le parc de logements à Avignon est marqué par une surenchère. Les mini-studios les moins équipés sont proposés à 380 €, tandis que le prix moyen des logements étudiants est plus proche de 550 €.

- **Enquête vie étudiante**

La VPVU indique que la question des prix des loyers et de la dépendance au parc privé font partie des éléments qui sont ressortis de l'enquête sur la vie étudiante.

Françoise ARFELLI demande s'il est prévu de publier les résultats de cette enquête.

La VPVU répond qu'une présentation morcelée des résultats de l'enquête sur la vie étudiante sera effectuée dans un premier temps, lors des rendez-vous thématiques du schéma directeur de la vie étudiante, en lien avec les thèmes abordés dans l'enquête. Ces rendez-vous ont pour objectif de réunir les partenaires internes et externes autour des différents sujets. En interne, un premier tour a déjà eu lieu lors des premières Assises de la Vie Étudiante, de Campus et Universitaire (VECU). Ces sessions visent, en premier lieu, à établir un diagnostic partagé entre Avignon Université et les partenaires du territoire, et en second lieu, à échanger sur les axes stratégiques à faire émerger de ces rendez-vous thématiques. Enfin, si le temps le permet, l'idée sera d'amorcer une réflexion sur les actions à déployer.

Par ailleurs, la VPVU précise que tous les résultats ne sont pas encore disponibles pour une présentation en plénière. Il manque encore certaines données, notamment sur l'indice de vulnérabilité, qui doivent être comparées au niveau national. De plus, des focus groupes seront également mis en place avec des étudiants ayant répondu à l'enquête et ayant donné leur accord pour être sollicités. Ces groupes permettront de recueillir des informations qualitatives en complément des résultats quantitatifs obtenus. Enfin, il faudra agréger les données qui sont ressorties des Assises de la VECU, qui sont en cours de traitement.
Pour toutes ces raisons, la restitution est pour le moment réalisée au fur et à mesure, mais une restitution complète de tous les éléments sera effectuée, notamment dans le cadre du Schéma directeur de la vie étudiante (SDVE). Pour garantir des résultats représentatifs et qualitatifs, il a été décidé d'attendre la consolidation des données.

Françoise ARFELLI demande si un filtre d'enquête a été créé pour obtenir des données spécifiques sur les étudiants internationaux, qu'ils soient en échange ou non.

La VPVU confirme que c'est le cas et ajoute qu'un des premiers résultats de l'enquête met en lumière la nécessité de se concentrer sur les étudiants internationaux. Il ressort de cette enquête que ces étudiants, tout comme ceux de l'IUT, constituent des publics spécifiques à prendre en compte dans le développement des actions.

Françoise ARFELLI souligne qu'Avignon Université est toujours confrontée à la question des droits différenciés appliqués au niveau licence. Les étudiants extra-communautaires sont informés en amont, lors de leur candidature sur Campus

France, qu'ils doivent justifier d'une somme supérieure sur leur compte bancaire pour obtenir leur visa. Une fois arrivés à Avignon, ils remboursent souvent l'argent emprunté à leur entourage, à la banque ou à leur famille, et se retrouvent ainsi démunis. Pour lutter contre ce phénomène, la DRI, par l'intermédiaire de la Direction de la scolarité, envoie systématiquement un courrier aux étudiants acceptés via Campus France. Ce courrier leur rappelle ces éléments, les oriente vers le guide des étudiants internationaux et les invite à une journée d'accueil sur inscription. Cependant, le taux de participation reste faible. Seuls environ 20 % des étudiants – lors des meilleures années – lisent ces informations et s'inscrivent, et encore moins consultent le guide étudiant. Beaucoup arrivent en France en pensant qu'ils auront automatiquement accès à des bourses, des aides, et que la vie sera facile.

La VPVU partage ce constat et ajoute qu'il s'agit d'un problème national.

Françoise ARFELLI précise qu'elle explique cette situation principalement pour informer les élus étudiants, qui ne sont peut-être pas conscients de ces réalités.

La VPVU mentionne un article paru dans un média spécialisé ESR sur la question des étudiants qui font circuler des sommes d'argent, ainsi que sur les enjeux de contrôle et d'accompagnement. Elle souligne qu'il s'agit d'une problématique qui ne pourra pas être résolue localement.

Françoise ARFELLI estime qu'il serait opportun que France Universités adresse un rappel à Campus France concernant les dossiers CEF. Elle suggère de préciser davantage ce que l'université n'est pas en mesure de leur offrir, plutôt que de se concentrer uniquement sur ce qui est proposé. Selon elle, cela rendrait un grand service tant aux étudiants qu'à l'institution.

Éric MARIZY interroge sur le fait de savoir si ces étudiants viendraient tout de même en France pour suivre une formation en licence si celle-ci existait dans leur pays d'origine.

Françoise ARFELLI répond qu'elle n'en est pas convaincue.

La VPVU conclut en soulignant que les informations générales ont été riches et salue l'arrivée de la Vice-Présidente Étudiante, à qui elle adresse ses vœux de bienvenue.

La VPE, Liana PELLAT-FINET, se présente. Elle est étudiante en 2e année de Langues étrangères appliquées (LEA) et en est à sa 5e année en tant qu'élue à la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU).

La VPVU la félicite et la remercie pour son engagement en faveur des étudiants et de l'institution. Elle se dit ravie de l'accueillir parmi les membres de la commission CVEC.

Elle rappelle, à l'attention des étudiants et des personnes assistant à cette commission pour la première fois, qu'il y a normalement trois commissions par année universitaire :

- Une commission se tenant généralement en fin d'année civile (entre octobre et novembre), permettant de redistribuer les crédits restants pour clore l'année civile en cours. Cela permet d'effectuer des ajustements et d'éviter d'avoir trop de crédits non consommés pour l'année civile. En effet, bien que le fonctionnement soit basé sur l'année universitaire, la CVEC, elle, fonctionne selon un calendrier civil.
- Une commission autour du mois de mars, ayant pour objet de voter le bilan financier de l'année civile écoulée. Elle permet également d'affiner les résultats pour établir un prévisionnel plus fiable pour l'année suivante.
- Une commission au mois de juin, permettant de voter les budgets pour l'année N+1. Ainsi, en juin 2026, les budgets pour l'année 2027 seront votés sur la base des projets remontés par les services et les Vice-présidences, qu'il s'agisse de la Vice-présidence étudiante ou de la Vice-présidence en charge de la vie universitaire. Elle précise qu'en tant que VPVU, elle propose rarement des projets, exception faite pour la mise en place du Schéma directeur de la vie étudiante.

Elle précise que les projets sont votés en juin afin que les services porteurs puissent disposer des éléments financiers issus de la CVEC lors de leur dialogue de gestion, lorsqu'ils formulent leur demande de budget pour l'année N+1.

La VPVU invite les membres à passer au deuxième point de l'ordre du jour, à savoir le bilan financier de la CVEC.

2. Approbation du bilan financier de la campagne 2025 (du 1er janvier au 31 décembre 2025)

a) Historique des crédits CVEC depuis l'instauration de la contribution

- **<u>Évolution globale des recettes depuis 2018</u>** *(cf. diapositive n°2 et n°3 - annexe 1)*

La VPVU présente l'évolution des recettes de la CVEC depuis 2018. Elle explique que cette évolution est directement liée, d'une part, aux effectifs étudiants et, d'autre part, à la part allouée chaque année.

Lorsqu'Avignon Université a commencé à percevoir la CVEC en 2018, un montant fixe de 40 € par étudiant avait été annoncé. Il avait également été indiqué qu'une part complémentaire, dépendante du succès de la collecte, viendrait s'y ajouter. Les premières années, la collecte a donc été estimée avec prudence. Progressivement, cette part fixe, ainsi que la part complémentaire, ont augmenté.

Avec le temps, les estimations du reversement final de la CVEC se sont stabilisées, rendant les prévisionnels plus précis par rapport au montant final. Une première remontée des inscrits est effectuée en début d'année universitaire. Sur cette base, la Direction de la scolarité transmet les informations au CROUS, par lequel transitent ces données. Le premier versement est effectué en janvier. Les inscriptions se poursuivent tout au long de l'année, puis, au mois de mai, une deuxième remontée (définitive) du nombre d'inscrits est réalisée. Le deuxième versement, correspondant à la somme manquante, est effectué en juin ou juillet. Il prend en compte à la fois le nombre définitif d'étudiants et la part complémentaire.

La VPVU attire l'attention sur le fait qu'un montant de recettes particulièrement élevé a été atteint en 2021-2022, alors que les effectifs étaient plus importants en 2020-2021. Cette situation s'explique par des reliquats très significatifs liés à la période de la crise sanitaire, qui avait empêché le déploiement de l'ensemble des projets initialement prévus pour être financés par la CVEC.

Elle invite les membres de la commission à poser des questions ou à intervenir si nécessaire.

- **<u>Évolution des reliquats depuis 2018</u>** *(cf. diapositive n°4 - annexe 1)*

Alexandra PIAUMIER explique que le reliquat se compose de deux éléments :

- Le reliquat lié à la reprogrammation, c'est-à-dire des projets qui, pour diverses raisons, n'ont pas été financés durant l'année N, mais qui seront réalisés durant l'année N+1. Ces montants restent donc fléchés, et les services demandent l'ouverture des crédits correspondants.
- Le reliquat proprement dit qui correspond à des crédits non consommés. Ces montants sont alors réintégrés dans le fonds de roulement de la CVEC et restent fléchés pour celle-ci.

Ainsi, des variations existent entre le reliquat global et le reliquat des projets. En 2024, le budget avait été particulièrement bien consommé : seuls 804 € de reliquat subsistaient pour les projets non réalisés par les services. Cette année, le reliquat est plus important, les raisons seront exposées ultérieurement.

La VPVU précise que le montant des reliquats est calculé hors montant sanctuarisé. Il y a plusieurs années, le choix avait été fait de sanctuariser 150 000 €, une enveloppe qui peut sembler à la fois conséquente et modeste pour ce qui a été qualifié de « projet structurant ». Ce budget peut être mobilisé à condition qu'il serve à financer un projet d'envergure, tel qu'un projet immobilier, comme la création d'un pôle de vie universitaire sur l'un des campus ou d'une maison de l'étudiant. Cette enveloppe fléchée ne pourrait pas financer l'intégralité d'un tel projet, mais elle permettrait, dans le cadre d'un projet global porté par l'établissement et financé par des crédits dédiés, d'apporter un soutien financier.

La VPVU ajoute qu'il y aura des projets à venir sur ces questions, notamment avec la Villa Naturalité, une éventuelle installation sportive sur le campus Jean-Henri Fabre, ainsi que des projets sur le campus Hannah Arendt. Un nouveau Directeur du patrimoine (DP) a été nommé, ainsi qu'un chargé de mission stratégie immobilière. Ils travaillent conjointement avec la gouvernance pour établir un diagnostic de l'existant et des besoins afin de proposer, en septembre, un schéma directeur stratégique de l'immobilier. Ces sujets pourront être revus ultérieurement.

- **<u>Évolution des dépenses depuis 2018</u>** *(cf. diapositive n°5 - annexe 1)*

La VPVU souligne que, les premières années, les dépenses étaient relativement modestes. Il a fallu du temps, tant au niveau local que national, pour s'adapter à ce qu'était la CVEC, comprendre son fonctionnement, et imputer des dépenses sur des financements inexistants jusqu'alors. Il a également été nécessaire de repenser le mode de fonctionnement des services et leur offre, car des règles strictes encadrent ce qui peut être financé par la CVEC et ce qui ne le peut pas.

En 2021-2022, un pic de consommation a été observé après la crise sanitaire. Cela s'explique par les dépenses liées aux aides mises en place pour traverser cette crise, notamment les aides informatiques et sociales.

Depuis le passage à une gestion en année civile en 2024, la consommation est moindre, bien qu'elle corresponde désormais approximativement à l'enveloppe CVEC perçue annuellement. La VPVU cède la parole à Alexandra PIAUMIER, qui a réalisé le bilan et présentera les budgets consommés par domaine.

- **<u>Évolution des dépenses depuis 2018 - Budget consommé par domaine et par année</u>** *(cf. diapositive n°6 - annexe 1)*

Alexandra PIAUMIER indique que depuis l'année dernière, la Direction de la culture et de la vie de campus (DCVC) a synthétisé les chiffres permettant de visualiser l'évolution de l'utilisation de la CVEC. L'objectif est notamment d'observer comment l'établissement a appris à consommer et à gérer cette contribution.

La VPVU intervient pour indiquer que ce type de présentation a été choisi car, depuis quelques années, il est demandé de rendre des comptes sur la CVEC via une enquête nationale annuelle. Afin de faciliter le travail de tous, et particulièrement des agents chargés de remplir cette enquête pour l'institution, la DCVC a décidé d'aligner le mode de présentation et de fonctionnement sur celui des enquêtes, incluant une identification par domaines d'activités.

Alexandra PIAUMIER poursuit avec la présentation du budget par domaine et par année. Elle précise que deux domaines disposent, par décret, d'un montant fléché (le FSDIE et la santé), et présente le mode de calcul de ces parts fléchées. Le FSDIE représente 30 % du montant socle de la CVEC, et la santé, 15 %. Elle rappelle que ce montant socle, tel que défini par la loi, n'intègre pas initialement le reliquat. C'est sur la collecte annuelle d'environ 450 000 € que sont calculés les 15 % affectés à la santé et les 30 % affectés au FSDIE.

Alizée SUSLER sollicite une précision concernant les 15 % dédiés à la santé. Elle indique que, dans tout ce qu'elle a lu, il ne s'agit pas de 15 % pour la santé en général, mais de 15 % pour la médecine préventive, c'est-à-dire le service de santé tel que défini par la loi et les statuts. Elle s'interroge sur cette part santé de 15 %.

Éric MARIZY intervient pour préciser que, dans l'un des projets du SUAPS, un volet santé est inclus, bien que minime par rapport au volume global des projets. Il affirme qu'il existe bel et bien une part santé dans ses projets.

Alizée SUSLER mentionne que la VPE avait également intégré une part santé dans ses projets.

La VPVU reformule la question d'Alizée SUSLER pour s'assurer de sa bonne compréhension. Elle indique avoir compris qu'Alizée SUSLER s'interrogeait sur les 15 % dédiés à la santé, c'est-à-dire pour savoir si ces 15 % sont destinés à des projets santé, quels qu'en soient les porteurs, ou s'ils sont spécifiquement fléchés pour le SSE.

Alizée SUSLER acquiesce.

La VPVU répond qu'il est important de considérer que le service de santé n'existait pas jusqu'à l'année précédente.

Alizée SUSLER rappelle que cette discussion a déjà eu lieu l'année précédente. Elle précise qu'elle souhaite savoir, pour cette année, comment les 15% sont fléchés dans le rapport des recettes et des dépenses qui apparaît dans les histogrammes.

La VPVU répond qu'elle pense que cela sera abordé dans la diapositive suivante, car ce sont les dépenses par domaine qui sont présentées en premier lieu, en fonction des projets portés jusqu'à présent. Pour répondre à la question précédente, elle reprend l'historique du SSE, qui est récent, et précise que le bilan présenté à cette commission concerne l'année 2025. La création du SSE datant de 2025, cela a nécessairement un impact. Elle revient, pour

information des étudiants nouvellement élus à la commission CVEC, sur la décision qui avait été prise, en l'absence de service de santé à proprement parler, de flécher dans cette thématique les actions portées par d'autres services autour de la santé étudiante, dans une acception large de celle-ci.

Elle poursuit en indiquant que, depuis la création du SSE, les choses doivent être envisagées différemment, et que les 15 % sont désormais fléchés pour la médecine préventive. Sur ce point, elle affirme qu'il n'y a pas de sujet : il s'agit d'un décret, et il convient de le respecter. Tout comme pour le FSDIE : 30 % sont fléchés pour ce fonds, cela est également défini par décret, donc il n'y a pas de sujet non plus.

La VPVU conclut en rappelant que tous les services jouent le jeu, et que grâce à cela, Avignon Université est exemplaire dans la dépense des crédits et la manière dont les choses sont gérées. Cela est extrêmement important pour l'établissement, et ce depuis le début. Contrairement à d'autres universités où le financement des services de vie étudiante a été entièrement basculé sur la CVEC, ce n'est absolument pas le cas d'Avignon Université, qui s'attache à une gestion extrêmement rigoureuse. L'établissement applique le décret.

Alizée SUSLER précise que ce n'était pas l'objet de sa question. Selon elle, ce sujet avait été discuté l'année précédente, et elle avait indiqué à l'époque que, le service de santé n'étant pas développé, il fallait utiliser les fonds pour la santé autrement. Ce qui l'interpelle, c'est de savoir comment le bilan financier a été rédigé à ce sujet, afin de permettre éventuellement d'utiliser des reprogrammations par son service.

La VPVU répond qu'il est prévu d'aborder ce point.

- **<u>Évolution des dépenses depuis 2018 - Budget consommé par service et par année</u>** (*cf. diapositive n°7 - annexe 1)*

Alexandra PIAUMIER reprend l'explication du graphique projeté. Elle souligne que la dépense importante en santé pour 2021-2022 est due au paiement du SIUMPPS d'Aix-Marseille Université (AMU).

La VPVU précise qu'en effet, en 2021-2022, le SIUMPPS d'AMU a mis fin à sa collaboration avec Avignon Université. À ce titre, des arriérés de cotisation devaient être réglés, ce qui explique ce pic de consommation budgétaire à ce moment-là.

Alexandra PIAUMIER explique que, pour les années 2022, 2023 et 2024, le SSE n'existait pas encore, et il n'y avait plus de médecine préventive. Les dépenses de santé étaient liées aux deux psychologues de l'université.

La VPE et l'élu étudiant, pour qui il s'agit de la première commission CVEC, sont informés qu'Avignon Université a choisi, contrairement à d'autres universités, de n'ouvrir la CVEC qu'aux services en lien avec la vie universitaire (ceux représentés dans cette commission). Cela n'exclut pas, si nécessaire, la possibilité de porter des projets avec d'autres services, comme la Bibliothèque Universitaire (BU) ou les composantes, si le budget le permet. Les universités ayant ouvert la CVEC à des composantes disposent d'une masse budgétaire bien plus importante que celle d'Avignon Université.

La VPVU complète en indiquant que le budget CVEC de l'établissement s'élève à environ 450 000 €, contre 5 millions d'euros à AMU par exemple. Les échelles ne sont donc pas comparables. Par ailleurs, il existe des effets de seuil et des effets plafond. Par exemple, lorsqu'un poste dédié à la culture, à la santé ou au sport est financé, son coût est identique dans toutes les universités. En revanche, le budget CVEC varie d'un établissement à l'autre. Par conséquent, la part que cela représente dans le budget total n'est pas la même.

De fait, la possibilité d'ouvrir la CVEC est limitée, et il a été décidé de ne pas lancer d'appel à projets auprès des associations étudiantes ou des étudiants. Pour financer les initiatives étudiantes, il existe le FSDIE ainsi que le budget participatif étudiant pour les initiatives plus individuelles de la communauté étudiante.

Alexandra PIAUMIER attire l'attention sur un graphique qui détaille les dépenses de santé *(cf. diapositive n°10 - annexe 1)*, incluant les dépenses du Relais Handicap. A cette époque, il n'y avait plus de médecine préventive. Cependant, le Relais Handicap pouvait émarger à la CVEC sur les fonds santé.

b) Bilan d'utilisation de la CVEC pour 2025

- **<u>Budget 2025 : les recettes</u>** *(cf. diapositive n°9 - annexe 1)*

La VPVU commente **les recettes**, rappelant que l'enveloppe CVEC est calculée sur la base du nombre d'étudiants et du montant reversé par étudiant. Le fonds de roulement de la CVEC est lié aux reliquats accumulés au cours des années antérieures. Il inclut le reliquat fléché de l'année précédente, intégrant le reliquat pour le FSDIE et le reliquat pour la santé, qui sont les deux seuls montants fléchés de l'enveloppe ne retournant pas dans le budget global. La reprogrammation des actions, correspondant aux dépenses non effectuées par les services mais qui le seront ultérieurement, n'est pas non plus réintégrée au budget global mais reprogrammée sur une ligne affectée.

Les recettes atteignent un montant de 814 211 €, incluant une part non négligeable relative au fonds de roulement, au reliquat et à la reprogrammation de crédits fléchés.

La VPVU commente également **les dépenses** de l'année 2025, qui s'élèvent à 377 034 €. Elle précise que les dépenses en santé et celles du FSDIE restent fléchés pour une meilleure lisibilité, et que la colonne « Projets » regroupe l'ensemble des projets portés par les différents services.

- **<u>Les dépenses 2025 par domaine</u>** *(cf. diapositive 10 - annexe 1)*

La VPVU poursuit en commentant le tableau des dépenses 2025 par domaine.

Le FSDIE est réparti en trois enveloppes, dont les pourcentages sont précisés par décret : 70 % pour les aides associatives et 30 % pour les aides individuelles. Avignon Université a choisi de diviser l'enveloppe des aides individuelles en deux, afin de disposer d'un fonds dédié aux aides d'urgence, représentant 5 % de l'enveloppe des aides individuelles. Ce fonds permet de ne pas passer par la commission FSDIE pour les situations d'urgence, notamment pour les étudiants à rapatrier de pays en guerre, afin de réduire les délais de traitement.

Concernant **la santé**, plusieurs projets ont été menés en 2025, avant la création du SSE : la rémunération des vacataires au Relais Handicap et le conseiller bien-être sport. Alexandra PIAUMIER ajoute qu'il y a deux autres projets santé qui n'ont pas abouti : le projet sur la précarité menstruelle porté par la VPE, et l'accès aux soins en 2024 *(cf. bilan financier détaillé - annexe 2).*

Alizée SUSLER s'interroge sur la reprogrammation des crédits fléchés **« Santé »**, notamment concernant le projet sur la précarité menstruelle porté par la VPE.

Alexandra PIAUMIER répond que ce point sera développé ultérieurement. Elle précise toutefois que ce projet n'a pas été reprogrammé, mais reporté sur le budget global de la CVEC.

Pour la culture, la VPVU explique que les 20 000 € fléchés ont servi à financer divers événements culturels. Elle attire l'attention sur le fait qu'il y a une sous-consommation de l'enveloppe par rapport au budget prévisionnel. Pour le sport, le projet « Aide au développement personnel » a permis aux étudiants d'accéder à une offre sportive en dehors des unités d'enseignement d'ouverture.

Dans la catégorie « **Accueil »**, figurent des projets tels que :

- Des événements de vie sur le campus, notamment les rentrées pour les primo-arrivants ;
- Les emplois étudiants, qui permettent tout au long de l'année d'améliorer l'accueil des étudiants ;
- L'événement festif de fin d'année : le Printemps des Campus ;
- L'accueil des étudiants internationaux via l'application LivinFrance ;
- Une somme dédiée au Schéma directeur de la vie étudiante, correspondant à la prestation de diagnostic effectuée par un cabinet externe.

La rubrique « **Social »** regroupe les actions sociales d'ordre collectif et non individuel, telles que les corbeilles solidaires et d'autres projets menés autour de l'action sociale.

Le domaine **« Initiatives étudiantes et projets associatifs »** concerne les projets hors initiatives portées par les associations étudiantes. Il s'agit d'initiatives étudiantes accompagnées par la DCVC et le SUAPS :

- Formations aux associations ;
- Subvention attribuée à l'AVUC ;

- Budget participatif étudiant.

Françoise ARFELLI demande des précisions sur le projet « Intégration des masters ».

La VPVU explique qu'il s'agit d'une offre proposée par le SUAPS pour intégrer les étudiants de master lors des rentrées. Onze masters bénéficient aujourd'hui de cette offre.

Françoise ARFELLI demande pourquoi ce projet n'est pas affecté au domaine **« Pratique sportive »**.

La VPVU répond que ce projet relève d'une offre d'intégration et appartient donc à la partie **« Accueil »**, et non à une offre sportive. Elle souligne que les actions ont été réparties par domaine, car les services peuvent proposer des actions relevant de plusieurs domaines.

Elle prend l'exemple de la DCVC, qui intervient notamment dans les domaines de la culture, du social, de l'accueil et des initiatives étudiantes. Plutôt que d'adopter un fonctionnement et une vision budgétaire par service, le choix a été fait de s'aligner sur les domaines représentés dans l'enquête CVEC, afin d'avoir une vision transversale et non une approche en silo. Cela correspond à ce qui est demandé aujourd'hui au niveau national, car les services ne sont pas limités à leur dénomination. Ils ont plusieurs missions, qui dépassent le cadre strict de leur appellation.

La VPVU cède la parole à Alexandra PIAUMIER pour une présentation détaillée des dépenses de l'année 2025.

Il s'agit du bilan financier complet par service *(cf. bilan financier détaillé - annexe 2)*, avec un fléchage par domaine d'activité comme prévu par la loi et qui est désormais intégré dans les enquêtes du ministère. Elle précise que l'enquête ouvrira dans les prochains jours.

C'est pour cette raison qu'il est désormais demandé aux services de bien flécher les EOTP des projets CVEC afin de faciliter la réaffectation des dépenses par domaine et non uniquement par service. L'objectif de la CVEC est de favoriser une approche transversale.

Les dépenses 2025 - Budget voté et budget consommé *(cf. diapositive n°11 - annexe 1)*

Alexandra PIAUMIER souligne que, dans toutes les universités, le domaine **« Accueil »** regroupe l'ensemble des actions transversales menées tout au long de l'année dans les établissements (accueil, information…) ce qui explique ce pourcentage élevé (30 %).

Au sujet du FSDIE, Françoise ARFELLI demande s'il est envisageable d'augmenter l'enveloppe en cas de besoins importants en matière d'aide sociale.

La VPVU répond que, pour des questions règlementaires, cela n'est pas possible, sur la partie aides directes donc individuelles.

Françoise ARFELLI demande si un projet « Logement étudiant » pourrait être porté par la CVEC.

La VPVU confirme que cela relèverait d'un projet mené dans le domaine de l'action sociale, mais pas dans le cadre du FSDIE, car la réglementation est stricte.

Alizée SUSLER demande si un étudiant non français, sans couverture sociale et confronté à des frais de santé élevés en raison d'une hospitalisation, peut bénéficier d'une aide du FSDIE.

La VPVU répond que cela est possible et qu'il faut prendre rendez-vous avec l'assistante sociale du CROUS, qui instruit les dossiers. Cette pratique est en vigueur depuis des années, car Avignon Université ne dispose pas d'assistante sociale. Aujourd'hui, les établissements reçoivent une forte incitation du Ministère à créer des guichets uniques Université-CROUS. Ainsi, tous les dossiers présentés en commission FSDIE transitent par l'assistante sociale, qui examine chaque cas individuellement. Les dépenses de santé sont ainsi prises en compte et les aides généralement attribuées dans la limite des budgets disponibles.

Alexandra PIAUMIER précise, à l'attention de Françoise ARFELLI, que le projet de logement pour les étudiants internationaux, évoqué lors de la précédente commission CVEC, figure bien dans la catégorie **« Accompagnement social »** et apparait sur le budget 2026. Françoise ARFELLI ajoute que ce projet concernait un hébergement d'urgence

en auberge de jeunesse. Cette auberge n'existant plus, il a fallu se rabattre sur des nuits d'hôtel à 70 €, ce qui a augmenté le budget.

- **<u>Les dépenses 2025 - par services et par projets</u>** *(cf. bilan financier détaillé en annexe 2)*

Alexandra PIAUMIER poursuit avec le détail des dépenses ventilées par service (avec indication du domaine par projet).

Le bilan financier fait apparaître à la fois les Autorisations d'Engagement (AE) et les Crédits de Paiement (CP). Les dépenses sont ventilées entre fonctionnement, investissement et masse salariale, comme le demandent les enquêtes du Ministère. Elle rappelle qu'à l'issue des commissions, une fois le budget CVEC voté, chaque service doit demander l'ouverture des crédits à la DAF.

Pour établir le bilan en fin d'année, la DAF transmet à la DCVC un bilan des dépenses CVEC de chaque service faisant apparaitre les AE et les CP. Cela permet de déterminer précisément ce qui doit être reprogrammé ou reporté. Lorsqu'une AE a déjà été émise, mais que le projet n'est pas finalisé ou que le paiement n'a pas encore été effectué, le décalage de paiement nécessite une reprogrammation ou un report des crédits. Il existe cependant une particularité pour la masse salariale : l'AE est toujours égale au CP (règle relative à la GBCP).

En revanche, des décalages peuvent survenir. C'est notamment le cas avec le SUAPS. Par exemple, les personnes assurant les cours des Unités d'Enseignement d'Ouverture (UEO) au premier semestre de l'année (de septembre à décembre) ne sont payées que l'année suivante. Par conséquent, cette masse salariale est reprogrammée sur l'année suivante, afin que le SUAPS ou d'autres services intégrant de la masse salariale dans leurs projets puissent disposer des crédits attribués par la CVEC. C'est notamment pour cette raison que les reliquats apparaissent dans les bilans : ils permettent de refléter la réalité d'utilisation de la CVEC. Parfois, l'utilisation de la CVEC peut sembler inférieure à ce qui avait été prévu, mais cela peut s'expliquer par les reliquats qui seront dépensés l'année suivante.

➢ Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)

Pour le FSDIE, les AE sont toujours égales aux CP. En revanche, le prévisionnel est toujours supérieur au réalisé. Cela fait donc l'objet d'une reprogrammation, les fonds du FSDIE restent fléchés pour le FSDIE l'année suivante. Cela permet, depuis plusieurs années, de disposer d'un FSDIE conséquent, bien que non entièrement utilisé.

La VPE demande si le reliquat du FSDIE est réintégré dans l'enveloppe globale du FSDIE ou s'il est fléché vers les trois catégories du FSDIE.

Alexandra PIAUMIER répond que le reliquat de 61 751 € est intégré à l'enveloppe globale du FSDIE, puis réparti selon la répartition en vigueur.

➢ Direction de la culture et de la vie de campus (DCVC)

Alexandra PIAUMIER poursuit avec les projets votés pour la DCVC.

Le premier projet concernait les kits de prévention dans le domaine **« Santé »**, avec un budget initial de 10 000 euros. Ce budget n'a pas été consommé, car la DCVC a collaboré avec le SSE et ses partenaires pour obtenir des kits de prévention gratuits et utiliser le stock de l'année précédente, ce qui s'est avéré suffisant.

Alizée SUSLER demande des précisions sur le contenu de ces kits de prévention.

Alexandra PIAUMIER répond qu'ils contenaient des préservatifs, des éthylotests, des capuchons de verre et des bouchons d'oreilles.

La VPE demande s'il n'y avait pas également des tests de détection du GHB.

Alexandra PIAUMIER répond qu'un petit stock de ces tests avait effectivement été acheté l'année précédente et qu'il en reste en quantité importante. Ils ne sont plus utilisés, car les drogues évoluent rapidement.

Alizée SUSLER indique que ces tests ne fonctionnent pas bien, qu'ils ne sont pas viables et que, lorsqu'ils sont positifs, on ne sait pas quoi en faire. Elle mentionne qu'il existe désormais des dispositifs annexes permettant de se faire tester en laboratoire en cas de suspicion de soumission chimique, bien que cela coûte 100 €.

Alexandra PIAUMIER informe que les kits de prévention n'ont pas été reprogrammés. Ces kits étaient destinés aux événements organisés par les associations étudiantes. Pour 2026, un budget est également prévu pour les kits de prévention, bien que moins important, afin de racheter des capuchons de verre et des éthylotests, si ceux-ci ne peuvent pas être obtenus via la Préfecture ou d'autres services. Ces articles sont généralement commandés en petites quantités et ont une durée de péremption courte.

Dans le domaine **« Accompagnement social »**, un projet global intitulé « Action sociale » visait à intégrer tous les événements liés à cet axe, dont les corbeilles solidaires, en partenariat avec la mairie. Cela incluait la reprogrammation des corbeilles de 2024 ainsi que tous les événements liés à l'action sociale menés tout au long de l'année, comme les interventions de partenaires ou l'organisation d'ateliers sur l'alimentation durable.

L'enveloppe globale s'élevait à 50 600 €, auxquels s'ajoutaient 2 348 € de reprogrammation pour les corbeilles solidaires. Les dépenses se sont élevées à environ 36 000 €. Une reprogrammation de 16 576 € est prévue pour finaliser le financement des corbeilles solidaires.

Dans le cadre de la convention avec la mairie, un certain nombre de corbeilles solidaires sont financées selon un mode glissant, permettant d'utiliser cette convention jusqu'à épuisement du quota prévu. Cette année, en raison des élections municipales, il n'a pas été possible de faire voter un avenant à la convention initiale. L'agent comptable de l'université a accepté de poursuivre le financement des corbeilles solidaires jusqu'à juillet 2026 avec les fonds restants. L'idée est d'attendre que la nouvelle mairie soit en place pour évaluer la possibilité de poursuivre ce projet à la rentrée.

Dans la partie **« Initiatives étudiantes »**, un projet de reprogrammation des formations des associations était prévu, ainsi qu'un budget plus global destiné à financer les actions de vie associative et de campus. Il était notamment envisagé d'acheter un vélo cargo pour les associations étudiantes afin de circuler entre les deux campus. Finalement, ce projet n'a pas abouti en raison de problèmes d'assurance et de stockage du vélo. Ce projet était lié à celui de la mobilité douce, mené par Stéphane SAMMARTINO, chargé de mission mobilités à Avignon Université. Pour l'instant, ce projet est annulé, et le budget est réintégré dans le budget commun.

Concernant Campulse, l'application de gestion de la vie associative, son paiement sera finalement effectué en 2026 et non en 2025 (reprogrammation de 8 200 €).

La VPVU invite les membres de la commission à partager leurs remarques ou questions.

Éric MARIZY prend la parole pour préciser qu'au SUAPS, il existe une remorque légère et adaptée pour un volume relativement conséquent, utilisée dans certaines opérations et mise à disposition des étudiants. Il suppose que le projet de vélo cargo visait notamment à transporter des aliments, ce qu'Alexandra PIAUMIER confirme (pour l'Agoraé).

Alexandra PIAUMIER poursuit sa présentation en abordant le volet **« Culture »**, doté d'un budget de 20 000 € pour financer des résidences d'artistes étudiants (qui n'ont pas pu être réalisées) et des événements culturels. Une partie a donc été utilisée, et une demande de reprogrammation de 10 000 € a été effectuée pour les événements culturels, en forte augmentation pour 2026. Une somme de 7 208 € a été reportée.

Concernant la partie **« Accueil des étudiants »**, et plus spécifiquement les « Rentrées 2025 », le budget prévisionnel était important, car il incluait une reprogrammation de l'année précédente (relative à la masse salariale) ainsi qu'un projet initial basé sur les années antérieures, incluant notamment les repas pour les étudiants à midi. L'écart important entre le prévisionnel et le réalisé s'explique par le fait que, cette année, il a été décidé d'abandonner le buffet de midi et d'adopter un autre modèle pour les rentrées. Lors des réunions de bilan, il avait été constaté qu'une masse financière importante était allouée aux repas, avec un gaspillage alimentaire conséquent. Les rentrées ont donc été réorganisées, en limitant également les goodies, ce qui a permis de réaliser des économies significatives. Le budget final s'élève à 26 190 €. Un budget de 5 000 € est reprogrammé pour payer les vacations étudiantes en 2026. Enfin, un montant de 39 891 € est réintégré dans l'enveloppe globale.

Le projet « Emploi étudiant » couvre les vacataires étudiants engagés tout au long de l'année dans le service. Le budget prévisionnel était d'environ 35 000 €, et la consommation s'est élevée à 31 106 €. La consommation est donc satisfaisante. La demande de reprogrammation concerne les paiements qui seront décalés sur 2026.

François ARFELLI mentionne la journée d'accueil des étudiants internationaux. Elle avait fait une demande de projet incluant des vacataires, et la DCVC lui avait indiqué que cela serait intégré dans les vacataires de la DCVC.

Alexandra PIAUMIER confirme que cela sera bien le cas pour 2026, mais qu'il faudra examiner comment seront répartis les budgets.

Le « Printemps des Campus » nécessite une explication particulière. Une enveloppe initiale de 15 000 € avait été prévue, mais elle a finalement atteint près de 36 000 €. Il est apparu qu'il y avait un écart important entre les prévisions en termes d'affluence et la réalité. Les recettes de billetterie n'ont pas permis de financer la totalité de l'événement. Étant donné que, dans la partie « Accueil des étudiants », l'enveloppe des rentrées avait été largement sous-consommée, un transfert du surplus a été décidé pour payer le prestataire, l'association Inter'Asso n'étant pas en mesure d'absorber le déficit.

Par conséquent, la DCVC a engagé 139 604 € de dépenses au total, avec une demande de reprogrammation de 44 091 € et un report de 46 823 €.

➢ Direction des relations internationales (DRI)

La VPVU demande à Françoise ARFELLI si elle souhaite présenter la partie concernant la DRI. Françoise ARFELLI répond qu'elle laisse Alexandra PIAUMIER poursuivre la présentation.

Alexandra PIAUMIER explique que les deux projets concernent des reprogrammations et sont rattachés au domaine **« Accueil des étudiants »**. En 2025, il s'agissait de la quatrième année de la plateforme LivinFrance. En 2026, ce sera donc la dernière année (projet pluriannuel sur 5 ans). Les 2 400 € votés ont été utilisés. Il faudra voir par la suite si une nouvelle convention sera établie, à la suite du dépôt d'un éventuel nouveau projet pour 2027.

Concernant l'accueil des étudiants internationaux, un budget de 5 800 € avait été voté, dont 4 398 € ont été utilisés. Il y a donc une demande de reprogrammation de 1 402 €. Elle précise qu'il y avait une demande de reprogrammation de l'enveloppe de l'accueil des étudiants internationaux de 3 609 €, qui n'a pas été utilisée, car l'enveloppe de 2025 n'avait pas été consommée. Celle-ci a donc été automatiquement reportée.

➢ Service de santé étudiante (SSE)

Alexandra PIAUMIER propose à Alizée SUSLER de présenter cette partie, mais cette dernière lui cède la parole. Alexandra PIAUMIER explique que les éléments suivants ont été recensés :

- Une demande de reprogrammation de l'enveloppe non utilisée de 2024, s'élevant à 9 594 € ;
- Une enveloppe dédiée à l'accès aux soins pour l'année 2025, d'un montant de 16 915 €, dont 3 037 € ont été utilisés pour la masse salariale liée au volet handicap ;
- Une demande de reprogrammation pour le SSE, d'un montant de 23 472 €.

Alizée SUSLER intervient pour préciser qu'elle n'a pas porté le projet d'accès aux soins et demande des éclaircissements sur le projet initial.

Alexandra PIAUMIER répond qu'aucun projet spécifique n'avait été déposé, dans la mesure où le SSE n'existait pas encore. Il s'agissait du budget alloué au SSE pour l'année 2025.

La VPVU demande si cette enveloppe incluait le financement des psychologues pour l'année 2025.

Alexandra PIAUMIER précise que ce financement remontait à l'année 2024.

Alizée SUSLER souligne que cette situation pose problème.

La VPVU lui demande de développer son propos.

Alizée SUSLER explique que, dans le cadre du transfert des crédits, le salaire des psychologues n'a plus été imputé ni budgétisé par la CVEC. Il a donc dû être prélevé sur le budget global du service, ce qui a fortement impacté le SSE, alors que les psychologues étaient initialement soutenus par la CVEC. Elle aborde ce point pour rappeler l'historique et souhaite connaître la portée de l'enveloppe dédiée à l'accès aux soins.

La VPVU revient sur la question des psychologues et rappelle que, lors de l'élaboration du budget du service et des demandes adressées à la DGESIP pour accompagner la mise en œuvre du décret, il avait toujours été prévu d'utiliser des fonds fléchés et soclés pour financer la pérennisation de ces postes.

Alizée SUSLER indique que le budget du SSE ne permet pas de financer les deux postes de psychologues, ce qui a nécessité des arbitrages. Elle qualifie cette situation de "*gros couac*".

Françoise ARFELLI interroge sur l'ampleur des besoins en la matière.

Alizée SUSLER répond que la santé mentale des étudiants constitue une grande cause nationale depuis deux années consécutives. Elle mentionne l'émergence de dispositifs parallèles, tels que "Mon Soutien Psy" et "Santé Psy Étudiant", dans le cadre desquels des psychologues libéraux sont rémunérés par le Ministère à hauteur de 50 € de l'heure. Selon elle, il est nécessaire d'évaluer l'adéquation de ces dispositifs. Elle estime qu'il est encore trop tôt pour en juger, les délais étant plus longs en raison de la réponse inégale des psychologues. Elle propose d'examiner la possibilité de conventionner davantage dans le cadre du dispositif "Santé Psy Étudiant".

La VPVU demande à quoi seront affectés les financements initialement fléchés pour les psychologues dans le budget soclé.

Alizée SUSLER répond que cette question sera examinée par le conseil du SSE, qui sera constitué d'ici la fin du mois.

Alexandra PIAUMIER rappelle que, dans le cadre des projets présentés à la CVEC, l'avantage réside dans la fongibilité des masses budgétaires. Elle insiste sur l'importance pour tous les services de suivre régulièrement les dépenses CVEC, mois par mois, voire semaine par semaine, dépense par dépense. Cela permet de rectifier les erreurs d'imputation, notamment sur la masse salariale, une situation récurrente. Elle recommande de suivre ces erreurs en temps réel. Elle souligne que le déversement mensuel de la paie est crucial pour vérifier que les imputations ont été correctement effectuées sur le bon EOTP.

Elle ajoute que, si les services rencontrent des difficultés financières sur leurs projets et disposent de crédits CVEC, il est possible d'organiser des commissions CVEC supplémentaires pour des projets relevant du champ d'action de la CVEC. Étant donné la fongibilité des fonds, si un service dispose d'une enveloppe de 30 000 € initialement prévue pour du fonctionnement, mais que ce budget n'est finalement pas utilisé, alors qu'un besoin en masse salariale se fait sentir, un transfert de masse est envisageable. Il suffit d'en informer les gestionnaires de la commission ainsi que la DAF, et de compléter les documents nécessaires, car ces fonds restent disponibles. Elle insiste sur la nécessité d'une utilisation optimale de la CVEC et sur l'importance de ne pas flécher des fonds qui ne seront pas utilisés. L'université dispose de 12 mois pour utiliser ces fonds, sous le contrôle du Ministère et de la Cour des comptes. Même les petites universités ne sont pas exemptées de ce contrôle concernant la répartition et l'utilisation des fonds.

La VPVU remercie Alexandra PIAUMIER de rappeler que la CVEC offre une agilité que ne possède pas la Subvention pour charges de service public (SCSP). Il s'agit de la seule ligne budgétaire dont les services peuvent disposer librement en termes de répartition, dans le respect des champs d'action de la CVEC et des décisions votées en commission. Elle rappelle qu'il n'y a pas eu de difficultés, par le passé, de convoquer en urgence des commissions exceptionnelles quand le besoin s'en était fait sentir et que cela peut être fait de nouveau. Elle souligne que les universités sont incitées par le Ministère à consommer leurs crédits et à épurer les comptes de la CVEC d'ici décembre 2027. Elle précise que les projets structurants sont exclus de cette épuration, car ils relèvent de programmations pluriannuelles et ne sont donc pas considérés comme des reliquats non consommés.

Myriam DOUGADOS revient sur la question des postes de psychologues pour en expliquer les mécanismes. Elle indique que ces postes ont initialement été financés dans le cadre du dispositif "Ville Campus", puis pris en charge par la CVEC qui a pris le relais pendant deux ans, le temps que leur financement soit intégré de manière pérenne au budget de l'établissement. Elle ajoute que le recrutement d'un deuxième psychologue est intervenu en raison de la saturation du premier face à la demande. Elle ignore si la situation a évolué avec le dispositif "Santé Psy Étudiant", mais insiste, en tant que référente VHSS sur l'importance de disposer de psychologues accessibles rapidement dans l'établissement en cas de besoin.

Alizée SUSLER exprime son regret de ne pas avoir pu conserver les deux postes de psychologues, en raison d'une budgétisation pas suffisamment conséquente dans la SCSP et de la non-prévision de ces postes dans la CVEC. Elle mentionne également l'emploi de médecins généralistes et d'infirmiers qui peuvent faire le travail des psychologues.

Éric MARIZY fait remarquer que, d'après lui, un infirmier ne peut pas faire le travail d'un psychologue.

Alizée SUSLER répond qu'un infirmier est capable d'assurer des missions d'écoute active, de dépistage des risques suicidaires et des troubles psychologiques en première intention.

Éric MARIZY demande s'il s'agit uniquement de détecter des troubles psychologiques sans proposer de traitement.

Alizée SUSLER précise que l'objectif initial, dans le contexte post-COVID, était d'employer les psychologues pour faire du dépistage et de permettre aux étudiants d'accéder à un professionnel en cas de mal-être. Selon elle, cette approche est la plus adaptée, car elle correspond aux usages des étudiants qui consultent en moyenne trois fois un psychologue sans s'engager dans une thérapie.

Éric MARIZY demande si cela se limite donc à un dépistage.

Alizée SUSLER explique que des séances sont réalisées par les psychologues, qui reçoivent les étudiants qui le souhaitent. Puis, si nécessaire, les étudiants voient un médecin ou un psychiatre. S'il y a besoin d'un suivi psychologique, il est prescrit et les psychologues travaillent avec les médecins. En revanche, il n'y a plus de suivi décidé par les psychologues seuls pour réaliser un suivi de 15 séances car cela n'a pas de valeur ajoutée. Une prise en charge pluridisciplinaire coordonnée est plus efficace.

Elle reconnaît que la suppression d'un poste de psychologue posera problème, mais rappelle que, dans un contexte de budget contraint, des choix doivent être faits.

La VPVU intervient pour clarifier les échanges et rappelle qu'elle a géré, par défaut, la question du financement du SSE pendant plusieurs années. Grâce à un travail conjoint avec le DGS Stéphane Bourdageau, l'établissement a obtenu des fonds conséquents. Elle précise qu'il a toujours été clairement identifié que les deux postes de psychologues à mi-temps étaient financés par la dotation de la DGESIP. Elle conclut en affirmant que cela a toujours été le cas dans les budgets prévisionnels.

Françoise ARFELLI demande si ces postes figurent dans le budget prévisionnel.

Alizée SUSLER confirme qu'ils y figurent, mais de manière insuffisante. Elle évoque une possible augmentation des coûts, notamment en raison des retraites et des contributions, depuis deux ans. Elle précise que la révision de ce budget a impliqué Stéphane Bourdageau, le Président, et tous les membres de la gouvernance. Elle conclut en indiquant qu'elle n'a pas pris cette décision seule, mais que le service des Ressources Humaines (RH), en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes, a révisé le budget du SSE lors de son développement.

La VPVU reprend la parole et explique que le mécanisme mis en place (c'est-à-dire la dotation) prévoyait initialement un budget de 300 000 euros, permettant de financer un poste de médecin directeur, d'une infirmière, de deux mi-temps de psychologues, et d'un poste de secrétariat médical. Concernant ce dernier, il avait été envisagé, en concertation avec le VPCA, qu'il puisse être soit entièrement dédié au secrétariat médical, soit divisé en un mi-temps pour le secrétariat et un mi-temps pour l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Les salaires de la chargée d'accompagnement des étudiants en situation de handicap et de la personne responsable du suivi administratif du service (avant l'arrivée de Stéphanie CREVEUIL) étaient prélevés sur la masse salariale dédiée aux titulaires.

Elle souligne que cette enveloppe de 300 000 €, telle que budgétisée, était destinée au financement de ces postes. Elle explique que la dotation a finalement été réduite à 250 000 € par la DGESIP.

Alizée SUSLER précise que la dotation était de 250 000 € dès le départ. Elle complète en indiquant qu'elle n'a jamais constaté une dotation de 300 000 € mais bien de 250 000 € depuis les deux années d'existence du service.

La VPVU revient sur la dotation de la DGESIP en précisant que l'établissement à bien perçu 300 000 € les deux premières années mais que la DGESIP a diminué la dotation de 50 000 € de manière unilatérale sans fournir de justification.

Alizée SUSLER souligne qu'à la création du service, alors que les salaires étaient versés, une réduction de 50 000 €, même justifiée par la DGESIP, a entraîné des difficultés financières.

La VPVU indique qu'elle comprend son point de vue, mais qu'elle ne peut pas accepter cette affirmation selon laquelle l'enveloppe de 300 000 € n'a jamais été perçue. Elle rappelle que la DGESIP a bien versé 300 000 € pendant deux années consécutives.

Alizée SUSLER réitère que, depuis la création du SSE et la validation de ses statuts par décret et en Conseil d'Administration (CA), le service n'a jamais bénéficié de cette somme.

La VPVU insiste sur le fait qu'elle ne conteste pas ses propos, mais que la DGESIP a bel et bien versé 300 000 € pendant deux années. Concernant les manques de financement, elle rappelle qu'il existe des crédits pouvant soutenir certaines dépenses de masse salariale. Au vu du bilan 2025, si des besoins se manifestent pour le prévisionnel 2026, il est possible de solliciter des fonds pour financer un poste de secrétariat médical, au regard des préoccupations du SSE, ou un poste de psychologue si nécessaire. La CVEC peut être mobilisée à cette fin, et elle mentionne également le financement de l'ARS. Selon elle, diverses sources de financement peuvent être exploitées.

Alizée SUSLER souligne que la question est de savoir si la CVEC financera effectivement un poste de secrétariat médical. Elle estime que cela doit être discuté en commission et suppose que, si elle devait soumettre un projet de financement d'un secrétariat par la CVEC, celui-ci devrait être voté.

La VPVU lui confirme qu'il faudra effectivement présenter le projet en commission pour en débattre. Elle précise que cela ne pose aucun problème. Elle rappelle que la CVEC finance déjà des postes administratifs dans les domaines de la culture et de la vie de campus. Elle évoque des discussions antérieures, au début de l'année universitaire, pour aborder ces questions budgétaires en présence d'une partie de l'équipe du SSE. Elle se souvient d'une réunion avec Stéphanie CREVEUIL, lors de sa prise de poste, au cours de laquelle la question des budgets avait été présentée de manière transparente.

Alizée SUSLER explique, pour éclairer la situation, que le retard dans le recrutement du secrétariat est lié à l'absence de locaux, tout comme pour d'autres vacataires. Elle informe que des progrès ont été réalisés, des locaux ayant été attribués au pôle sportif.

La VPVU rappelle qu'il est difficile de déposer un projet à ce stade, étant donné que la demande de budget pour 2026 n'a pas été formulée lors de la commission de juin, même si le SSE dispose désormais d'espaces au pôle sportif.-Elle revient sur la nécessité d'anticiper les questions de masse salariale, la commission dédiée ayant lieu en juin. Toutefois, elle rappelle que si des besoins urgents se font sentir pour le service, il est possible de convoquer une commission extraordinaire, en dehors du calendrier habituel. Les directeurs et directrices de service sont libres de soumettre les projets jugés nécessaires au développement de leurs activités, sous réserve de l'approbation de la commission pour l'attribution des fonds.

Alexandra PIAUMIER, pour clarifier certains points, notamment pour la nouvelle VPE, demande à Alizée SUSLER de confirmer s'il y aura bien un psychologue en moins dès 2026, comme elle l'a mentionné précédemment.

Alizée SUSLER confirme que cette situation prendra effet à la rentrée prochaine.

Alexandra PIAUMIER demande si, à la rentrée 2026-2027, il ne restera qu'un seul psychologue sur les campus, au lieu de deux, en raison de contraintes financières.

Alizée SUSLER répond que cette décision est effectivement liée à des problèmes de financement et de lois. Elle explique que la psychologue concernée occupait un poste à mi-temps (0,5 ETP) et qu'il n'était pas possible de réduire son volume horaire. Étant en fin de CDD et sur le point de basculer en CDI, il n'était pas envisageable de lui proposer un poste en vacation, le code du travail ne le permettant pas.

Alexandra PIAUMIER souligne qu'il est exceptionnel qu'un personnel en CDD depuis six ans ne soit pas reconduit en CDI.

Alizée SUSLER indique avoir tenté de plaider en faveur de cette reconduction et avoir échangé à plusieurs reprises avec le service des Ressources Humaines et le DGS. Selon elle, les budgets sont contraints dans tous les domaines.

Alexandra PIAUMIER rappelle que la CVEC est sous-utilisée à hauteur de 400 000 €. Elle estime qu'il aurait été possible d'agir en amont pour éviter qu'un membre du personnel, employé depuis six ans, se retrouve sans poste du jour au lendemain.

Alizée SUSLER précise que la question avait été soulevée et qu'il avait toujours été indiqué que la philosophie consistait à ne pas financer des emplois pérennes par la CVEC.

La VPVU rappelle une nouvelle fois que la CVEC offre une grande flexibilité. Pour un personnel sur le point de passer en CDI, elle souligne, à l'instar d'Alexandra PIAUMIER, qu'il est exceptionnel que cette transition ne soit pas effectuée. Dans de tels cas, il est possible de puiser dans le budget d'un service, et prendre le temps de déployer et de financer, via la CVEC, un poste de secrétariat médical. Elle rappelle que les services disposent de diverses sources de financement et qu'il est essentiel de comprendre les tenants et les aboutissants de chaque option pour répondre aux besoins des services et choisir la plus adéquate. Dans ce cas précis, elle confirme que le poste de psychologue ne peut pas être

financé de manière pérenne par la CVEC, mais que le poste de secrétariat médical le peut. Elle mentionne que cette discussion a déjà eu lieu.

Si la seule raison est financière, elle regrette cette décision. D'autant plus qu'elle concerne la psychologue affectée au campus Jean-Henri Fabre, y laissant les étudiants sans psychologue ou avec une offre détériorée. Elle souligne que ce campus nécessite un développement particulier des services pour les étudiants, qui sont éloignés de l'offre centrale de vie étudiante. De plus, le Président souhaite promouvoir un projet d'ouverture des campus. Les nouveaux étudiants à intégrer dans les offres de vie étudiante se trouvent principalement sur le campus Jean-Henri Fabre, car c'est là que la concentration d'étudiants hors établissement est la plus importante. Elle exprime sa surprise face à cette décision, qui ne semble pas alignée sur la politique globale de vie étudiante de l'établissement.

Alizée SUSLER affirme ne pas avoir eu de document sur la politique globale de vie étudiante. Elle indique qu'il n'est pas question de dégrader l'offre sur le campus Jean-Henri Fabre. Elle reconnaît que la suppression d'un poste de psychologue soulève des questions, mais précise qu'elle-même, ainsi que l'infirmière, assurent des consultations, et que le Relais Handicap est présent. Chaque professionnel est présent 1 jour chacun, ce qui n'était pas le cas il y a moins d'un an. Le psychologue restant tentera de se rendre sur les deux campus puisque le SSE travaille sur les 2 campus, bien qu'il ne puisse pas y être aussi présent qu'à Hannah Arendt, en raison du nombre différent d'étudiants. Elle indique par ailleurs que les rapports d'activité des psychologues diffèrent entre les deux campus.

La VPVU répond qu'elle ne peut pas laisser Alizée SUSLER affirmer ne pas connaître la politique de vie étudiante de l'établissement ou n'avoir pas reçu de document, puisqu'elle a assisté à des réunions sur le Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP). La question de l'ouverture des campus y a été présentée en présence du Président.

Alizée SUSLER répond qu'elle ne peut pas laisser la VPVU affirmer que l'objectif est de fermer l'offre sur le campus Jean-Henri Fabre puisque le SSE essaie de la développer depuis un an.

La VPVU précise qu'elle n'a pas évoqué une fermeture de l'offre, mais une dégradation de fait, due à l'absence d'un psychologue. Elle estime que cela est objectif et mesurable : un psychologue répartissant son mi-temps entre deux campus ne pourra nécessairement plus assurer autant de consultations sur chacun d'eux que lorsqu'un mi-temps était dédié à chaque campus. Elle comprend que cela puisse être lié à des nécessités de service, mais se positionne en tant que garante de la politique globale de l'établissement, portée par le Président de l'université. La question de l'ouverture des campus interrogera nécessairement l'offre de consultations psychologiques sur ce site.

Alizée SUSLER exprime son souhait d'employer les termes appropriés. Selon elle, l'offre de soins n'est pas dégradée, mais bien plus importante qu'il y a un an.

La VPVU reconnaît que l'offre de soins s'est effectivement améliorée avec la création du SSE. Elle précise qu'elle ne parle pas de l'offre de soins dans son ensemble, mais spécifiquement de l'offre de consultations psychologiques.

Alizée SUSLER estime qu'il est réducteur d'affirmer que l'offre est dégradée. Elle indique qu'avec la création d'un service de santé, différents professionnels peuvent se suppléer. Toutes les consultations ne sont pas nécessairement assurées par la même personne. Le fait qu'elle-même et l'infirmière consultent davantage a permis de réduire l'offre des psychologues, qui sont des professionnels spécialisés. En comparant les rapports d'activité des psychologues sur les deux campus depuis cinq ou six ans, des questions se posent. Elle explique que cette décision a été prise en présence du Président et de l'ensemble des parties prenantes, insistant sur le fait qu'en l'absence de conseil de service, elle ne prend pas de décisions seule. Elle souligne que les statuts du SSE sont clairs : les décisions sont prises de manière collégiale, avec des échanges au sein du service, présentés pour l'instant à la gouvernance. Le conseil sera prochainement créé, ce qui permettra de réexaminer ces questions.

Aujourd'hui, la vision consiste à disposer de personnels et de professionnels supplémentaires pour pallier le manque de la psychologue. C'est la raison pour laquelle, stratégiquement, si un budget devait être récupéré, c'était potentiellement celui-ci, car la base d'un service de santé repose sur un médecin, un secrétaire et une infirmière. Ensuite, il est possible d'étoffer l'équipe et de développer d'autres actions.

Elle précise être la première affectée par ce manque de psychologue, car c'est elle qui assure les consultations. Elle estime qu'il est exagéré de parler de dégradation de l'offre. Elle indique qu'il est humainement difficile de prendre de telles décisions. Elle exprime son regret d'avoir dû informer le personnel concerné et en prendre la responsabilité, et se demande si les autres membres de la commission ont déjà été confrontés à une telle situation. Elle insiste sur le fait que ce n'était pas une chose qu'elle souhaitait personnellement.

Elle tient à clarifier les choses : il existe des besoins de service et des besoins étudiants. C'est d'ailleurs pour cette raison que les résultats de l'enquête sont attendus avec impatience par le SSE. De nombreuses actions sont à mener,

et il est crucial de se pencher sur la santé étudiante. Elle espère qu'il sera possible de construire une offre qui serve au mieux les étudiants, avec les budgets permis notamment par la CVEC, tout en reconnaissant que la santé a un coût élevé.

La VPE souhaite intervenir en tant qu'étudiante. Elle informe qu'en octobre, France Universités a annoncé que 36 % des étudiants interrompaient leurs études en raison de problèmes de santé mentale. Au-delà du débat en commission, elle juge scandaleux de supprimer un poste de psychologue face à un tel constat, d'autant plus que la santé mentale est une thématique importante, tant dans les universités qu'un niveau national.

Alizée SUSLER répond que le Ministère a redirigé les moyens notamment vers le secteur libéral, avec des dispositifs tels que "Santé Psy Étudiant" et "Mon Soutien Psy". Selon elle, il est essentiel de déployer le conventionnement "Santé Psy Étudiant" et de l'utiliser pleinement. Les psychologues conventionnés doivent s'impliquer davantage, en prenant en charge les étudiants plus tôt et plus longtemps, tout en recentrant les périmètres. Elle souligne qu'aucun suivi n'avait été effectué sur ce dispositif jusqu'à présent, ni sur les professionnels conventionnés par l'université. Elle indique que les psychologues pouvaient être dispersés sur divers territoires du Vaucluse. Il serait intéressant, selon elle, de recentrer le dispositif sur le bassin avignonnais et de conventionner avec un plus grand nombre de professionnels. Étant donné que la consultation, rémunérée par le Ministère, est passée de 30 à 50 €, davantage de psychologues souhaitent adhérer au dispositif. Par ailleurs, le SSE a recruté un psychiatre, ce qui permet d'assurer des prises en charge graduées et de limiter les décrochages.

Elle demande à la VPE de confirmer la statistique selon laquelle 36 % des étudiants interrompent leurs études, et si cette information émane bien de France Universités en octobre. Elle ajoute qu'il existe de nombreuses statistiques différentes concernant la santé mentale des jeunes.

La VPE précise que France Universités avait établi notamment une distinction entre les étudiants hommes et femmes, nationaux et internationaux.

Alizée SUSLER estime que la véritable question réside dans l'accessibilité des psychologues pour tous. Pour les étudiants sans ressources, c'est un besoin crucial, tout comme celui d'avoir un médecin au SSE dont les consultations soient gratuites, sans avance de frais, et sans obstacle économique à l'accès aux soins. Elle souligne que la question des étudiants internationaux est particulièrement importante, car ces derniers ne bénéficient ni de la sécurité sociale ni d'une mutuelle, en raison de la longueur des démarches administratives et de l'absence de demande de Complémentaire santé solidaire (CSS). Éloignés de leur pays et isolés, leurs besoins sont accrus. Elle propose de construire un partenariat avec les Centres médico-psychologiques (CMP) et les acteurs de la santé mentale, afin de mettre en place des parcours de soins et de réhabilitation de la santé mentale. Elle assure que, si l'inquiétude de la commission CVEC concerne une éventuelle baisse du nombre de consultations pour troubles psychologiques, ce nombre restera stable, car les consultations assurées par les médecins, infirmiers et psychiatres compenseront l'absence d'un psychologue.

La VPE intervient pour souligner que, selon elle, les étudiants ne bénéficient pas d'un accompagnement suffisant en matière de santé mentale, y compris les étudiants engagés.

Alizée SUSLER partage cet avis. Elle souligne que la santé mentale représente un enjeu majeur et invite à déployer davantage de moyens sur cette question. Convaincue que cela se joue à l'âge des étudiants, elle considère les jeunes comme un espoir. Elle ajoute que la santé mentale nécessite une organisation rigoureuse, sans quoi les efforts pourraient s'avérer inefficaces.

La VPVU exprime son étonnement, car il lui paraît antinomique d'affirmer d'une part la nécessité de renforcer le volet santé mentale, notamment à un âge charnière, et d'autre part, de supprimer un poste de psychologue. Elle ajoute avoir bien saisi, dans les propos d'Alizée SUSLER, que les choses ne sont pas figées et que la situation peut évoluer.

Alizée SUSLER espère effectivement que cette situation n'est pas définitive et que le volet santé mentale se développera davantage une fois les locaux obtenus.

La VPVU revient sur la question du non-recours aux droits. Elle indique qu'un des enseignements tirés pour le moment de l'expérimentation "Campus Zéro Non Recours" est que la multiplication des interlocuteurs augmente les risques de non-recours des étudiants à leurs droits, y compris en matière de renoncement aux soins. Elle évoque également la question de l'image et de la stigmatisation associée à la santé mentale : pour elle, le fait de consulter un psychiatre ou un psychologue n'a pas le même impact en termes de stigmatisation.

Pour conclure ce débat, elle tient à rappeler que la philosophie initiale de ce projet, lancé il y a plus de dix ans en 2015, était de permettre un accès gratuit aux soins en santé mentale, afin que les étudiants ne rencontrent pas de freins

pour consulter. Elle souligne que les initiateurs de ce projet étaient précurseurs et qu'elle en parle d'autant plus librement qu'elle n'était pas en responsabilité à cette époque. L'idée était de proposer une première consultation libre, non assujettie à une prescription médicale, pour que l'étudiant en difficulté puisse se sentir libre de rencontrer un professionnel lui consacrant un temps d'écoute. Cela n'excluait pas, par la suite, une orientation vers un parcours de soins coordonné. La philosophie du projet était de lever les barrières en amont pour éviter le non-recours, puis de structurer l'accompagnement. Il s'agissait d'une première porte d'entrée destinée à faciliter la prise en charge.

Alizée SUSLER précise que c'est le mode opératoire actuel : tout le monde peut prendre rendez-vous avec un psychologue. Elle ajoute que le SSE organise des réunions cliniques tous les mardis, au cours desquelles les professionnels échangent sur leurs pratiques respectives pour optimiser les prises en charge. Ces échanges entre professionnels de la santé mentale ont lieu car il est difficile de se positionner lorsque les avis sur les patients, les méthodes de travail et les approches thérapeutiques diffèrent. Les membres de l'équipe se complètent bien, car si un professionnel n'est pas présent chaque semaine, il est essentiel que les étudiants puissent consulter. L'offre du SSE permet d'avoir un professionnel disponible tous les jours pour répondre aux besoins, notamment en matière de santé mentale et de situations urgentes, comme les risques suicidaires, ce qui n'était pas possible auparavant. Elle souligne que les psychologues avaient des difficultés à répondre à leurs emails (en gérant leur boîte depuis leur domicile), à assurer les consultations et travailler ailleurs, en raison de leur mi-temps à l'université. Il a donc été nécessaire de poser une structuration. Le SSE fonctionne ainsi aujourd'hui, mais reste ouvert à des évolutions. Elle précise que le SSE ne travaille pas sur prescription médicale, mais que l'équipe échange et décide collectivement des étudiants devant bénéficier d'un suivi ou être réorientés vers le dispositif "Santé Psy Étudiant", un CMP ou d'autres structures.

La VPVU précise qu'elle a mentionné la prescription médicale car Alizée SUSLER avait précédemment évoqué que le SSE prescrivait le suivi.

Alizée SUSLER répond que ce n'est pas le cas et que la décision de suivi est prise en équipe.

Myriam DOUGADOS souligne qu'elle comprend que le service s'améliore avec la création du SSE et la mise en place d'une équipe. Elle estime qu'il s'agit d'un objectif essentiel pour combler un manque au sein de l'établissement. Selon elle, l'idée est de capitaliser sur l'existant, à savoir les psychologues déjà en place avant la création du SSE, et sur la création de ce dernier. Elle se dit interpellée par les propos d'Alizée SUSLER, selon lesquels toute l'équipe du SSE est en mesure de consulter et de prendre le relais. Myriam DOUGADOS partage son expérience de service polyvalent, où le fait de prendre le relais sur une tâche implique nécessairement de ne plus pouvoir en assurer une autre. Elle suppose que si certains personnels du SSE compensent les carences en psychologues, d'autres missions ne pourront pas être remplies, et que, par conséquent, la suppression d'un des deux postes de psychologues constitue bel et bien une dégradation du service aux étudiants. Compte tenu des comptes-rendus écrits de ces commissions, il lui semble inapproprié de laisser entendre que la suppression d'un poste n'a pas d'impact sur le service aux étudiants, puisque d'autres professionnels prennent le relais. Elle exprime son malaise face à ces propos.

Alizée SUSLER répond que le SSE va recruter et ne réduira pas ses activités avec les moyens existants. Elle précise que le SSE recrutera en priorité un médecin, puis d'autres professionnels de la santé mentale si possible, par le biais de mises à disposition, bien que cela soit difficile. Elle clarifie qu'elle n'a pas affirmé qu'elle en fera davantage. Elle ajoute que, pour l'instant, la psychologue est toujours en poste et que tout se passe bien. Il faudra évaluer la situation à la rentrée. Selon elle, il sera nécessaire d'embaucher pour compenser les consultations assurées par la psychologue. Elle souligne qu'elle n'a pas prétendu que toutes les consultations pourraient être absorbées. Elle conclut en indiquant que ce n'était pas l'objet de ses propos.

La VPVU remercie Alizée SUSLER pour ces précisions, mais souligne qu'une logique lui échappe. Si l'objectif est de recruter pour compenser les consultations que la psychologue ne pourra plus assurer, elle demande pourquoi ne pas maintenir cette dernière en poste.

Alizée SUSLER précise que le SSE recrutera un médecin, capable d'assurer des consultations en santé mentale, en santé générale, en gynécologie, en prévention, et de répondre à divers besoins. Elle explique qu'aujourd'hui, dans son activité de médecin du SSE, 75% de ses consultations portent sur la santé mentale. Elle reconnaît qu'un médecin ne consacrera pas une heure à une thérapie, mais estime qu'il est nécessaire de repenser et de réorganiser certaines pratiques. Pour elle, la priorité est d'employer des professionnels de santé et d'essayer d'améliorer cette offre.

Éric MARIZY intervient et indique supposer que la politique de santé de l'établissement sera définie au sein du conseil de gestion du SSE, ce qu'Alizée SUSLER confirme. Éric MARIZY souligne qu'en définitive, les membres de la commission CVEC seront spectateurs des décisions prises et qu'il ne leur sera pas possible de s'y opposer.

Alizée SUSLER confirme une nouvelle fois.

➢ Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)

La VPVU donne la parole à Alexandra PIAUMIER, qui explique que les dépenses du SUAPS sont réparties en quatre domaines :

- L'accueil des étudiants ;
- La pratique sportive ;
- Les initiatives étudiantes ;
- La santé (volet prévention).

Concernant le domaine « **Santé »**, le projet a consisté au recrutement d'un conseiller bien-être sport et d'une diététicienne. Le budget initialement prévu s'élevait à 6 385 €. Il a été consommé à hauteur de 4 756 € et fait l'objet d'une reprogrammation de 1 628 € en raison d'un décalage de la masse salariale. Ainsi, ce budget est utilisé à 100 % sur les deux années.

Dans le cadre des « **Initiatives étudiantes »**, un projet de soutien à la compétition universitaire, mené via l'association AVUC pour les années 2024 et 2025, a vu ses fonds entièrement utilisés.

Pour ce qui est du développement de la « **Pratique sportive »**, il s'agit d'un projet d'aide au développement personnel. Alexandra PIAUMIER explique que la DCVC a collaboré étroitement avec le SUAPS pour optimiser l'utilisation des fonds sur des projets reconductibles d'une année sur l'autre. Bien que ces projets ne soient pas strictement récurrents, leur fonctionnement l'est. L'idée a été de travailler avec Éric MARIZY et Stéphanie LABBE pour utiliser les fonds de manière agile et solliciter la commission CVEC en cas de besoin de reprogrammation en cours d'année, notamment pour des besoins en masse salariale.

Éric MARIZY confirme que, généralement, tout ce qui relève de la masse de fonctionnement est consommé dans l'année civile, tandis que la masse salariale est souvent décalée et représente une somme conséquente.

Alexandra PIAUMIER poursuit en indiquant qu'il n'y aura pas de reprogrammation importante, mais un report de 58 188 €, qui avait été anticipé. En effet, pour l'année 2026, les fonds ont déjà été demandés pour payer les salaires des vacataires ayant travaillé durant le premier semestre, ce qui explique cette différence entre le report et la reprogrammation.

La catégorie « **Accueil des étudiants »** concerne un projet en faveur de l'intégration des étudiants de master, initialement évalué à 8 000 € et qui a finalement coûté 15 431 €, car le SUAPS a pris en charge plus d'éléments que prévu. En effet, le reste des coûts devait être couvert par les composantes, qui ont tardé à effectuer le transfert budgétaire, entraînant une imputation sur le service.

Éric MARIZY confirme que certains CER ont rencontré des difficultés pour effectuer ce reversement.

Alexandra PIAUMIER conclut en soulignant que la reprogrammation est minime par rapport aux années précédentes, grâce à une meilleure maîtrise de ce fonctionnement. Ainsi, 9 200 € sont reprogrammés et 62 416 € sont reportés sur l'enveloppe globale.

➢ Gouvernance (VPE et VPVU)

Alexandra PIAUMIER indique que, concernant le volet **« Accueil des étudiants »**, la VPVU a sollicité un financement pour le projet d'enquête relative au schéma directeur de la vie étudiante. Ce projet fait l'objet d'une reprogrammation de l'enveloppe de 15 000 €, car le bon de commande n'a pas été émis en 2025, l'enquête ayant été réalisée en fin d'année.

Le « projet pluriannuel », qui constitue la réserve pour le projet structurant, n'a pas été réalisé. Par conséquent, l'enveloppe de 105 853 € est reprogrammée.

Dans la catégorie « **Santé/prévention »**, elle informe que le projet sur la précarité menstruelle, porté par la VPE, n'a finalement pas été réalisé en raison de nombreuses difficultés et du fait que l'établissement a bénéficié d'une importante dotation de la CPAM en protections périodiques. Lors de la précédente commission CVEC, il avait été décidé conjointement que ce projet ne serait pas mené, afin de permettre le financement de tous les projets prévisionnels de 2026.

Concernant le « café des élus », classé dans le domaine de l'accompagnement social, elle explique qu'il était compliqué d'organiser un café des élus sans VPE, étant donné qu'il n'y a pas eu de VPE entre septembre 2025 et mars 2026.

Le « budget participatif », relevant du champ des initiatives étudiantes, fait l'objet d'une demande de reprogrammation, avec l'espoir de pouvoir le mener à bien et le finaliser. Ce projet, initialement prévu en 2024 et déjà reprogrammé en 2025, n'a pas pu être lancé en raison de l'absence de réunion préparatoire. Alexandra PIAUMIER annonce que ce projet sera relancé avec la VPE.

Françoise ARFELLI demande si le budget participatif est un projet qui peut être déposé exclusivement par les étudiants.

Alexandra PIAUMIER répond que, jusqu'à présent, ce sont effectivement les étudiants qui proposaient des projets.

Françoise ARFELLI constate qu'un grand nombre d'étudiants sont assis par terre dans l'établissement en tentant de recharger leurs ordinateurs ou téléphones, et qu'ils manquent d'accès à des prises électriques. Elle indique qu'il existe des kiosques extérieurs solaires équipés de prises USB et d'un banc, permettant de recharger des appareils. Elle se déclare très favorable à l'installation de ce type d'équipement sur les campus.

Alexandra PIAUMIER explique que ce type de projet pourrait tout à fait s'inscrire dans le cadre de la CVEC, via un projet commun, en dehors du périmètre de la VPE.

La VPVU demande à Alexandra PIAUMIER si l'enveloppe de 105 853 € pour le projet structurant ne devrait pas être reprogrammée pour un montant de 150 000 €.

Alexandra PIAUMIER confirme qu'elle va la réintégrer à hauteur de 150 000 € dans le budget prévisionnel 2026, comme cela avait été convenu.

- **Les dépenses 2025 - taux d'exécution par service** *(cf. diapositive n°13 - annexe 1)*

Alexandra PIAUMIER explique que la diapositive présentée montre le taux d'exécution par service ainsi que la différence entre les AE et les CP. Elle souligne que cela démontre que seules les lignes budgétaires nécessaires sont ouvertes, ce qui est une demande de la Direction des Affaires Financières. L'objectif est d'éviter de solliciter des lignes pour des montants qui pourraient être décalés ou dont la dépense n'est pas encore certaine pour l'année en cours. Elle précise que la consommation entre les AE et les CP est ainsi bien meilleure que celle entre les montants votés et les CP.

Elle indique que cela est particulièrement important pour la DAF et le Rectorat, car cela prouve que les fonds alloués sont utilisés efficacement et que les crédits demandés sont justifiés.

- **Détail du reliquat 2025** *(cf. diapositive n°14 - annexe 1)*

Elle aborde ensuite le reliquat, qui sera révisé dans le budget prévisionnel 2026. Elle mentionne une reprogrammation de 169 000 euros environ, fléchée dans le FSDIE, la santé, et les actions des services qui seront exécutées en 2026. Elle évoque également un report intégré dans le fonds de roulement global, concernant les montants non consommés par les services sur les projets, soit 142 149 euros, ainsi que la réserve pour les projets structurants de 105 000 euros, correspondant à ce qui avait été ouvert en 2025. Elle précise que pour 2026, ce montant est réévalué à 150 000 euros comme prévu initialement.

En l'absence de questions ou de remarques supplémentaires, et si les services estiment que les chiffres sont conformes à ce qu'ils ont remonté et qu'ils sont en accord avec les explications fournies, la VPVU propose de soumettre le vote du bilan financier 2025 à l'approbation des membres de la commission CVEC.

Le bilan financier 2025 au titre de la CVEC est approuvé à l'unanimité.

La Vice-Présidente étudiante (VPE) quitte la commission.

Françoise ARFELLI intervient pour remercier la DCVC pour l'ensemble du travail accompli d'une commission CVEC à l'autre.

La VPVU propose de passer au troisième point de l'ordre du jour, qui porte sur l'étude du budget prévisionnel 2026, afin de le mettre à jour au regard des éléments précédemment votés.

3. Campagne CVEC 2026
Actualisation du budget prévisionnel et état d'avancement des projets *(cf. annexe 3)*

Recettes prévisionnelles

Alexandra PIAUMIER indique que la collecte 2025-2026 s'élève à 468 230 €. Elle rappelle que ces chiffres restent des prévisions et que le montant socle est désormais de 60 € par étudiant, contre 43 € précédemment. Cela permet d'établir des prévisions plus précises, tout en incluant une part complémentaire de 10 €, en accord avec la DAF, pour le budget prévisionnel. Elle indique que le nombre d'étudiants pris en compte est de 6 689, chiffre remonté au 31 octobre 2025.

Ainsi, le budget prévisionnel initial de la CVEC s'élève à 468 230 €, incluant les 30 % du montant socle pour le FSDIE, et les 15 % du montant socle pour la santé. À cela s'ajoutent les 417 920 € du reliquat 2025, incluant les montants fléchés pour le FSDIE, pour la santé, les projets des services qui seront reprogrammés de 2025 à 2026, ainsi qu'un fonds de roulement de l'ordre de 248 003 €.

Dépenses prévisionnelles

Alexandra PIAUMIER présente les dépenses prévisionnelles par domaine.

Elle détaille les dépenses potentielles en santé, mentionnant que le projet de diversification de l'accès aux soins est budgétisé à hauteur de 30 000 €. Elle précise que la reprogrammation des montants du budget 2025 s'élève à 23 472 €. Ainsi, le budget disponible pour le SSE est de 53 472 €. Elle ajoute que les dépenses prévues pour le SUAPS incluent des actions en santé et bien-être, ainsi que la reprogrammation du salaire du conseiller bien-être et sport, pour un montant de 8 713 €.

La VPVU précise que les dépenses sont organisées par thématique. Elle souligne qu'il est important de noter que 53 472 € sont ouverts au budget du SSE. Comme la part santé est de 60 201 €, il reste donc un peu moins de 7 000€ pour atteindre les 60 201 € de budget fléché. Elle explique que les 8 713 € imputés à la santé, mais portés par le SUAPS, ne viennent pas grever cette enveloppe.

Alizée SUSLER demande à parler de diversification de l'offre de soins plutôt que d'accès aux soins.-Elle propose, après consultation du conseil de service, d'ouvrir potentiellement le budget santé à des projets portés par d'autres services comme le projet porté par le SUAPS. Elle indique ne pas comprendre d'ailleurs que ce dernier ne soit pas imputé sur le budget santé.

La VPVU rappelle que différents services peuvent émarger à différentes thématiques. Elle explique que le SUAPS peut émarger dans la thématique « Accueil » et demande un budget pour porter ses projets qui intègrent diverses thématiques. Pour une meilleure lisibilité dans le cadre de l'enquête, les projets sont réimputés par thématiques, même s'ils sont portés par différents services. Elle précise que la somme fléchée pour la santé est celle allouée au SSE, et que les autres sommes apparaissant dans la thématique « Santé » sont portées par le SUAPS, qui a toute légitimité à demander un budget pour ce type d'action. Elle donne également l'exemple de la DCVC, qui peut réintégrer des projets dans la santé ou la prévention via les kits de prévention pour les associations.

Alizée SUSLER demande si le SSE pourrait déposer un projet lié à la thématique « Accueil » ou autre.

La VPVU confirme que c'est tout à fait possible.

Alexandra PIAUMIER indique qu'elle ne reviendra pas sur les projets déjà votés, mais qu'elle vérifie que les projets sont bien reprogrammés.

Elle mentionne que le montant du FSDIE a été actualisé.

Concernant l'action sociale, elle confirme la reprogrammation de 16 577 € pour les corbeilles solidaires.

Pour les « Initiatives étudiantes », elle mentionne que le financement de Campulse apparait à la fois en reprogrammation 2025 et en projet 2026. Elle explique qu'elle a préféré être prudente et reprogrammer ce budget, car il pourrait y avoir des dépenses imprévues, le projet étant nouveau et complexe à mettre en place. Elle précise qu'elle a préféré le conserver, quitte à réintégrer des crédits en fin d'année si nécessaire.

Elle aborde ensuite le budget participatif, puis les projets relatifs à la « Pratique sportive », pour lesquels elle souligne que la reprogrammation est minime par rapport aux années précédentes, ce qui donne un budget cohérent par rapport aux dépenses des deux dernières années.

Pour la partie « Culture », elle indique que la DCVC a reprogrammé les 10 000 € en complément des projets déjà demandés, afin de financer la masse salariale du poste d'Axel DUBOIS et les projets associés. Elle explique que le recrutement de personnel permet de lancer de nouveaux projets, ce qui augmente le nombre d'événements.

Concernant la partie « Accueil des étudiants », elle note que c'est là où il y a le plus de projets, incluant des projets de la DRI, de la DCVC, du SUAPS et de la gouvernance, avec l'enquête qui en fait partie. Elle précise que l'enquête a été reprogrammée et légèrement augmentée de 2 000 €, car il y avait quelques centaines d'euros de différence entre le devis initial et le devis final. Elle propose de porter le budget à 17 000 € pour couvrir les frais de déplacement et de restauration pour les étudiants invités à participer aux focus groupes.

La VPVU aborde ensuite le projet structurant pluriannuel, dont le budget a été augmenté de 105 000 à 150 000 €. Alexandra PIAUMIER confirme que cela avait été convenu pour équilibrer le budget, et que l'enveloppe a été réajustée à 150 000 € dès réception du bilan financier 2025.

Alizée SUSLER pose une question concernant les 15 % dédiés à la santé, qui représentent 60 201 €. Elle souhaite savoir si son appel à projet pour la diversification de l'offre de soins, budgétisé à 30 000 €, est compris dans ces 60 201 euros, ou s'il s'y ajoute.

Alexandra PIAUMIER répond que le choix a été fait, depuis l'instauration de la commission CVEC, de passer uniquement par des appels à projets, même pour les montants soclés. Elle précise que les 60 201 € représentent le montant maximal allouable sans difficulté, et que le reste doit entrer dans la négociation de la répartition du reste de l'enveloppe globale de la CVEC qui concerne tous les services. Elle rappelle qu'Alizée SUSLER peut aller jusqu'à 60 201 €, et qu'elle est déjà à 53 472 €.

Alizée SUSLER admet avoir mal compris l'année précédente, pensant qu'elle pouvait demander 30 000 € en plus des 60 201 € et s'interroge sur la nécessité en ce cas de remplir l'appel à projets.

La VPVU souligne que chaque année, il est nécessaire de remplir l'appel à projets pour expliciter les projets portés et justifier les dépenses. Même pour les projets récurrents, les services continuent de déposer les projets année après année, afin d'assurer une traçabilité dans les archives et de définir clairement les projets. Elle rappelle que ce choix a été fait depuis 2018 pour des raisons de lisibilité, de transparence, de suivi et d'archivage.

Alizée SUSLER demande à quelle période l'appel à projets a lieu généralement.

La VPVU répond que cela se fait aux alentours de fin avril, début mai, pour pouvoir les avoir pour la commission du mois de juin.

Myriam DOUGADOS ajoute que, comme la commission a lieu en juin, il n'est pas nécessaire d'attendre l'appel à projets pour préparer les projets.

La VPVU confirme que les services peuvent anticiper. Elle demande aux membres de la commission d'approuver certains éléments, notamment la modification du budget concernant le schéma directeur de la vie étudiante, initialement de 15 000 €, et qu'elle propose de porter à 17 000 € pour les raisons expliquées. Elle mentionne également la réapprobation du projet structurant, dont le reliquat était de 105 000 € et qui est repositionné à 150 000 €.

Elle soumet ces éléments à l'approbation des membres dans le cadre du budget prévisionnel.

Le budget prévisionnel 2026 au titre de la CVEC est approuvé à l'unanimité.

Éric MARIZY demande s'il serait possible, à terme, de ne pas se fixer un plafond de 150 000 €, mais plutôt d'envisager un montant de 200 000 ou 250 000 €. Cela ne les obligerait pas à utiliser intégralement cette somme, mais permettrait d'anticiper et de stocker les fonds si les dépenses ne pouvaient pas être entièrement liquidées pour des raisons diverses.

La VPVU répond que cette stratégie est tout à fait envisageable. Elle permettrait d'utiliser efficacement les reliquats et d'éviter les pressions externes. Elle ajoute qu'elle allait justement aborder ce point, car des projets structurants sont à venir. Grâce au Schéma directeur de la vie étudiante (SDVE), il sera possible d'objectiver et de planifier ces projets. Ainsi, l'établissement se trouvera dans une temporalité idéale pour réaliser ces dépenses.

Elle remercie les participants, rappelle que l'équipe reste à leur disposition, et adresse des remerciements particuliers à Alexandra PIAUMIER, pour tout le travail réalisé ainsi que les autres membres de la DCVC présentes, à qui la gestion de la commission CVEC est confiée.

4. Questions diverses

Néant.

La VPVU remercie les membres pour leur participation à cette commission. La séance est levée à 11h30.

La Vice-Présidente en charge de la Vie Universitaire d'Avignon Université

Audrey ABONNEN

